

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. JEAN DE GAULLE

### 1. **Débat sur la politique d'investissement** (p. 2).

M. Jean Royer.

MM. Gérard Saumade,  
Gilbert Biessy,  
Hervé Mariton,  
Jean-Pierre Balligand,  
Gérard Menuel,

MM. Jean-Pierre Chevènement,  
Pierre Bernard.

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

Clôture du débat.

### 2. **Ordre du jour** (p. 21).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTIE DE M. JEAN DE GAULLE, vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

### DÉBAT SUR LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le débat sur la politique d'investissement telle qu'évoquée par la proposition de loi de M. Royer (n° 2832).

Ce débat a été inscrit à l'ordre du jour en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.

L'ordre du jour de cette séance étant proposé par le groupe République et Liberté, je vais donner la parole à l'orateur qu'il a désigné, en l'occurrence son président, M. Jean Royer.

Vous avez la parole, Monsieur Royer.

**M. Jean Royer.** Monsieur le président, monsieur le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur, mes chers collègues, je suis heureux de présenter aujourd'hui, au nom du groupe République et Liberté, groupe atypique mais bien vivant, un projet important de lutte contre le chômage grâce à une relance de la croissance économique par l'investissement, projet que nous avons étudié en commun, qui a été éclairé par les avis de l'Office français des conjonctures économiques et de professeurs d'université, comme l'un de Grenoble, que je citerai tout à l'heure.

Je dirai pourquoi nous souhaitons une vigoureuse politique de relance de l'investissement en France, complétant la politique de rigueur budgétaire déjà utilement entamée par l'Etat, comment nous pouvons nous y prendre au niveau d'un plan et des conditions financières et monétaires qui l'assurent, quelles sont les précautions à prendre pour éviter les excès que toute planification de ce genre a pu produire au cours des expériences précédentes que l'on connaît bien, aux Etats-Unis et en Europe en particulier, et, enfin, quelles seront les perspectives réelles des résultats de la diminution du chômage. Tel est le plan que je vous propose, et je lirai parfois des textes, en plus des analyses que je ferai.

D'abord, pourquoi parler de l'investissement ? C'est parce qu'on s'aperçoit que, dans la crise d'incertitude d'ordre économique que nous traversons aujourd'hui, l'investissement en France a régulièrement diminué, en particulier dans les années 1990, de 1991 à 1994, de la manière suivante : de 1 067 milliards d'investissements globaux dans l'activité économique française, on est passé en trois ans à 733 milliards de francs pour la partie pro-

ductive de l'investissement, et, pour l'investissement industriel, qui est en quelque sorte en pointe du développement de l'investissement, le chiffre est encore plus cruel : on est descendu de 223 à 175 milliards.

Un délégué du CNPF qui étudiait ce problème m'a dit carrément : alors que les Américains ont augmenté en dix ans leurs investissements industriels de 40 p. 100, la France a laissé diminuer les siens du même pourcentage.

On s'aperçoit aussi que la crise est descendue dans l'organisation collective et publique française. Par exemple, alors que les collectivités locales, villes, départements, régions, avaient fortement investi dans les années 1980 à 1990, à partir de 1991, les départements arrêtent ou presque leurs investissements, en raison de la lourdeur de la dette et du coût trop élevé, et sur de trop courtes durées de remboursement, des emprunts complémentaires.

L'Etat, lui, et je parle devant le président de la commission des finances, a ramené de 200 à 150 milliards de francs au cours des trois dernières années les investissements qu'il avait déjà soutenus, et il a pris conscience du fait qu'alors qu'il fallait réduire très nettement la dette de fonctionnement, s'élevant à 939 milliards, il fallait, au contraire, que les crédits d'investissements soient plus largement développés.

Autrement dit, il y a bien une crise de l'investissement par la formation brute de capital fixe en France, et il faut en prendre conscience. Et là, je lirai un texte, relativement court mais tout à fait éloquent, écrit par un professeur de l'université de Grenoble, économiste reconnu.

« On ne peut raisonnablement espérer que les entreprises se remettent spontanément à investir dans le cadre de la concurrence internationale et de l'incertitude actuelles, et il est dérisoire d'attendre des autres pays la solution de nos malheurs. On ne peut même pas penser que ce soit en améliorant les conditions du profit des entreprises (par la baisse des coûts salariaux, la suppression du salaire minimum ou une flexibilité accrue) que l'on y parviendrait. Il faut être conscient de ce que les lois de l'économie réelle ne sont pas en situation d'instabilité et d'incertitude ce qu'elles sont en situation de stabilité. Toutes les mesures qui visent à relever le profit des entreprises reposent (directement ou indirectement) sur le fameux "théorème" attribué à Schmidt, "les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après-demain". Or ce théorème ne vaut pas en situation d'instabilité, d'incertitude et de développement des marchés financiers car, d'une part, les profits sont plus souvent "placés" sur les marchés financiers que réinvestis (les marchés financiers sont par nature réversibles, alors que l'investissement est un engagement à long ou très long terme) et, d'autre part, en état d'instabilité et d'incertitude, l'investissement est plus un investissement de modernisation que de capacité. » Et parfois, l'investissement de modernisation détruit l'emploi.

« Seul », ajoute-t-il, « l'Etat peut mettre en œuvre une politique d'investissement qui soit à la hauteur des enjeux. » C'est ce qui me servira de transition pour dire maintenant comment se présente une politique d'investissement dynamique.

Comme vous, je me suis reporté aux expériences américaines du *New Deal* avant la Deuxième Guerre mondiale. De 1932 à 1939, Roosevelt, placé devant l'énorme crise – le chômage atteignant 17 millions de travailleurs américains –, avait, en trois étapes, lancé des plans de grands travaux, *Le Tennessee Valley Authority* par exemple, créant un fonds de travaux de plusieurs milliards de dollars, agissant bien entendu sur la masse monétaire.

Il y a eu le plan Marshall après la guerre, avec les droits de tirage spéciaux, plan sans lequel nous n'aurions pas relancé l'économie en Europe.

Le général de Gaulle et Georges Pompidou, affirmant la nécessité d'un plan, dirigé par des hommes dont nous rappelons la valeur, Delouvrier, Massé, par exemple, avaient relancé le nucléaire à travers le développement d'EDF, lancé tout le développement des infrastructures et des superstructures françaises.

Enfin, le mouvement industriel avait été fortement soutenu par Georges Pompidou lui-même dans le cadre de sa politique.

C'est au nom de ces expériences importantes qui ont été tentées et qui avaient tout de même réussi que l'on peut s'inspirer d'un plan général qui serait le suivant.

Tout d'abord, et je vais vous étonner, avant de se préoccuper des grands investissements que l'Etat, les collectivités locales, les organismes semi-publics comme les HLM pourraient soutenir, il faut d'abord que l'investissement se porte sur les très petites et petites entreprises, soit à soutenir, soit à créer, ce qui sera le tissu le plus important de reprise de chômeurs. Je pense à une expérience que j'avais faite à Tours : avec plus de 600 entreprises de moins de cinquante salariés, j'avais pu faire reprendre 770 chômeurs en treize mois, avec, bien entendu, des aides tout à fait compatibles avec l'intérêt général.

Il faut que l'on soutienne les petites entreprises avec des fonds qui dépassent leurs fonds propres – parfois elles n'en ont pas assez ou pas du tout –, avec de bas taux d'intérêt et la plus longue durée possible. Telle est la première précaution à prendre, et le plan que je propose assurerait leur soutien, complétant d'ailleurs ce que fait la SOFARIS aujourd'hui.

En ce qui concerne tous les grands équipements, et d'abord au plan industriel, nous avons besoin de développer partout nos usines d'assainissement, nos usines productrices d'eau potable. Nous devons développer un certain nombre d'éléments industriels qui font défaut à la France, et en particulier soutenir à nouveau, par des investissements importants, une politique de production de la machine-outil. Qu'est-ce qui a fait la puissance allemande ? C'est essentiellement l'emploi d'un nombre considérable de machines-outils.

On pourrait relancer également l'industrie du papier et l'industrie du meuble, à partir du bois des 14 millions d'hectares de forêt que nous devrions encore mieux exploiter.

Ensuite, nous pourrions nous attaquer à un développement industriel qui serait utile aux équilibres humains et sociaux, en particulier dans la lutte contre les pollutions : fabrication des carburants verts – alcools carburants, diester – sur une large échelle, fabrication de pots cata-

lytiques avec obligation de les employer sur les véhicules de tous gabarits, développement de la traction électrique et de l'industrie ferroviaire et production d'un certain nombre de véhicules de transport en commun destinés à circuler sur des axes réservés dans la plupart des grandes villes de France.

Il y a, par ailleurs, tous les travaux nécessaires pour assurer la sécurité dans les établissements publics, des écoles aux hôpitaux. Cela n'a l'air de rien mais c'est un capital de travaux considérable, travaux qui ne sont pas encore exécutés faute de moyens financiers.

Enfin, il y a la pierre. La loi de 1977, qui a été une mauvaise loi, a voulu partager les investissements entre la pierre et l'industrie. Elle a diminué l'impact de toutes les entreprises de la pierre, des travaux du bâtiment et des travaux publics en France, sans pour cela alimenter fortement une reprise industrielle. Nous aurions intérêt à redévelopper le logement très social, à augmenter le plafond de ressources respecté par les offices pour loger les classes moyennes et à développer l'entretien, la restauration, la réhabilitation de tout notre patrimoine historique dans le pays.

Voilà déjà des axes importants pour développer les investissements.

Nous pouvons y ajouter tous les travaux qui seraient faits le long des fleuves pour assurer la sécurité des populations : construction de barrages, consolidation des digues. Il y a deux ans, quarante-trois départements ont été frappés par les inondations en France, avec plus de 10 milliards de dégâts, payés finalement par la collectivité nationale. Pourquoi, région par région, département par département, ne pas prévoir des plans de remise en ordre des rapports entre la société humaine et la nature et, bien entendu, arriver à l'efficacité ?

Dans le domaine industriel, de grands travaux pourraient être lancés en ce qui concerne les infra-structures et les superstructures.

On pourrait aussi, en ce qui concerne les transports, développer le train à grande vitesse. Nous avons réalisé 1 300 kilomètres de TGV. Il reste 3 500 kilomètres à réaliser. Ce qui ne nous empêche pas d'électrifier les lignes secondaires et de développer les trains pendulaires.

Je dirai même que, pour les équipements militaires, nous avons besoin de placements sur le long terme et à bas taux d'intérêt.

Voilà pour le plan.

Evidemment, monsieur le ministre, mes chers collègues, les propositions de financement vont vous paraître quelque peu révolutionnaires. Révolutionnaires, mais non utopiques.

Je me fonderai sur l'exemple allemand.

Quel jugement portera l'Histoire sur l'action du chancelier Kohl ? Ce sera très certainement d'avoir intégré l'Allemagne de l'Est et de l'avoir amenée au niveau économique et social que connaissait l'Allemagne de l'Ouest. En effet, les Allemands ont, en quelques années, consenti un énorme effort d'investissement, équivalent à 500 milliards de francs, pour y parvenir. La banque centrale allemande a autorisé une augmentation de la circulation monétaire de 18 p. 100 dans les six premiers mois de l'année 1994. C'est ce qui ressort des renseignements que j'ai fait prendre auprès de l'ambassade d'Allemagne à Paris. Or ce pays n'a pas vu sa monnaie s'effondrer. La banque centrale a parfaitement accepté que les banques des *Länder* prêtent plus que ne représentaient leurs dépôts. L'effort a été fait. Et il a été profitable, sans être suffisant, à l'ensemble de l'Allemagne.

Je ne vois pas pourquoi la France n'en ferait pas autant. Comment ?

Il n'est pas possible de voir l'Etat assurer directement le financement par ses crédits budgétaires. La dette est trop lourde et alimente trop les déficits pour qu'on continue à opérer des prélèvements, même pour bonifier les taux d'intérêt de placements à partir du marché.

Il n'est pas possible non plus de demander aux banques, dont, après les échecs de l'immobilier, les liquidités sont peut-être en légère augmentation mais qui sont quelque peu « flottantes », de fournir cet effort.

Il faut s'adresser carrément à la Banque de France. Plutôt que de nourrir les traditionnelles querelles concernant les avances au Trésor, il faut que la Banque de France puisse, comme toute banque, consentir des prêts au Fonds de développement économique et social, dirigé par le Trésor, qui, depuis 1955, a soutenu les petites et moyennes entreprises et les grandes entreprises publiques, un fonds qui est en quelque sorte une coquille vide puisqu'il y a actuellement environ 550 millions de francs – et qui n'attend que d'être rempli.

Un prêt de 500 milliards sur cinq ans serait consenti par la Banque de France au Fonds de développement économique et social, qui serait chargé – c'est pourquoi le projet comporte une révision de sa structure – de prêter aux collectivités locales, aux organismes d'Etat, à tout le domaine semi-public, à des taux d'intérêt égaux à l'inflation et sur une durée de dix à quarante ans.

Nous avons effectué des calculs, sur lesquels je me permettrai de m'attarder un instant, car il importe de bien voir les racines de ce plan.

Prenons, par exemple, 100 milliards de francs par an. Si cette somme était placée au niveau du marché, comme les emprunts du Trésor, à 6,5 p. 100 sur dix ans, le coût serait de 39 milliards. Si elle était placée à 2 p. 100 sur quarante ans, il serait de 46 milliards, ce qui n'est pas tellement considérable. Dans le premier cas, l'annuité moyenne à payer serait de 13 milliards, dans le second de 3,7 milliards seulement. Ainsi, grâce à l'allongement de la durée, ce qui autorise – c'est là un paradoxe par rapport aux lois économiques et au sens du risque des marchés financiers – un taux d'intérêt très bas, on arrive à financer l'investissement dans un pays qui a besoin de consolider ses finances et à relancer l'investissement.

Ainsi, par la planification, par des prêts à long terme – dix ans, par exemple – et à bas taux d'intérêt, nous pourrions soutenir à la fois les petits commerçants, les artisans, les entrepreneurs agricoles, les petites et moyennes entreprises, et promouvoir les projets que j'ai indiqués.

Tel est, au fond, l'essentiel des propositions.

Il est bien certain que des précautions doivent être prises. Je suis allé voir un spécialiste connu au Conseil économique et social, M. Prate, qui est inspecteur général des finances et a été conseiller du général de Gaulle. Il a écrit un livre remarquable, *La France et sa monnaie*, que j'ai lu d'un bout à l'autre. J'en ai discuté avec lui.

Il n'est pas tendre sur l'histoire des rapports entre la Banque de France et l'Etat. Il dit notamment : « L'illusion qu'en admettant des dépenses publiques supplémentaires ou en facilitant le recours aux crédits financés par la complaisance de la Banque centrale, il serait possible d'obtenir, en dehors de certaines contraintes très précises, de meilleurs résultats en matière d'expansion et d'emploi n'est pas encore dissipée, malgré la sévérité de la leçon des faits. »

J'ai fait observer à M. Prate qu'il précisait : « en dehors de certaines contraintes très précises », et qu'une note en bas de page indiquait de quelles contraintes il s'agissait. Je vous lis cette note : « Quand il existe un sous-emploi manifeste des facteurs de production... » – il existe bien puisque nous avons 4 millions d'inactifs – « ... et que l'appareil productif est suffisamment souple pour qu'une injection de la monnaie supplémentaire se traduise par une augmentation de la production et non par une augmentation des prix ou un déséquilibre extérieur. » Nous avons un appareil de production qui ne fonctionne pas à plein régime, et un meilleur fonctionnement de celui-ci réduirait le risque d'inflation. Je poursuis : « La rigidité des économies contemporaines fait que ces conditions ne sont qu'exceptionnellement réunies. » Elles n'ont été qu'exceptionnellement réunies parce que les finances n'étaient peut-être pas aussi gravement atteintes par les déficits budgétaires et par l'endettement de fonctionnement qu'elles le sont dans nos pays d'Europe.

Une discussion approfondie peut évidemment être engagée sur les moyens de limiter les risques. Il conviendrait, par exemple, de bien planifier le lancement des chantiers, en évitant les goulets d'étranglement, qui provoquent des surchauffes de prix, et en ne lançant les chantiers qu'au fur et à mesure que la main d'œuvre actuellement au chômage, serait mise en état de travailler. Les travailleurs non qualifiés pourraient être dirigés vers les industries du bâtiment et des travaux publics.

On pourrait également, grâce à une réorganisation du FDES, qui comporterait des élus des collectivités et des représentants des principaux ministères concernés par la relance de l'investissement, vérifier l'intérêt du lancement des travaux.

Grâce à cette résurgence du Plan et à l'importance accrue du rôle de son commissaire, nous arriverions certainement à faire triompher l'intérêt général dans la répartition des charges et des marges, et dans la mise au travail de personnes frappées par le chômage.

M. Massé, commissaire au Plan, disait : « Le Plan se définit comme un réducteur d'incertitude et comme un substitut au marché quand celui-ci ne fonctionne pas de manière efficace. » Ce sont le caractère, l'énergie, la vision de l'avenir qui ont permis aux deux premiers Présidents de la V<sup>e</sup> République de lancer, à travers les Plans dont la France a bénéficié, une forte politique de l'investissement national.

J'ai longuement consulté l'OFCE. Selon cet organisme, le lancement d'un tel plan permettrait, sur cinq ans, de créer plusieurs centaines de milliers d'emplois. Et il estime que, si ce plan pouvait être étendu à l'ensemble des nations européennes, les résultats seraient encore meilleurs. On arriverait à augmenter la croissance jusqu'à 3,6 p. 100 et l'on pourrait sans doute permettre à plusieurs centaines de milliers de personnes de retrouver du travail.

Au-delà des discussions maastrichtiennes et de nos querelles de conception sur l'Europe fédérale ou confédérale, j'estime que, si, demain, une Europe des grands chantiers pouvait redonner l'espoir aux quelque 18 millions de chômeurs qu'elle compte, il en résulterait une dynamique qui permettrait aux Européens de s'unir autour d'un idéal social, qui serait leur véritable noblesse en cette période où les sociétés trop matérialistes se contentent de l'argent, de la force, de la violence et des réussites matérielles.

Voilà pourquoi je défends avec ferveur ce grand plan d'investissement pour la France. Près de quarante années d'efforts politiques à la tête d'une cité et comme repré-

sentant de la nation me conduisent à mettre tout mon cœur dans la proposition que je fais à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

**M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.** Compte tenu de la nature du débat, monsieur le président, je préférerais écouter l'ensemble des orateurs et ne m'exprimer qu'à la fin de la discussion. Cela me semblerait plus courtois à leur égard.

**M. le président.** De toute façon, monsieur le ministre, il était bien prévu que vous interviendriez également après l'ensemble des orateurs. Mais il n'y a aucun inconvénient à ce que vous vous exprimiez uniquement à l'issue du débat.

La parole est à M. Gérard Saumade.

**M. Gérard Saumade.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le président Royer a, en termes très techniques, démontré la possibilité de relancer l'économie à partir d'un grand emprunt, c'est-à-dire d'une grande mobilisation des forces de ce pays.

Je souhaite, quant à moi, situer la problématique dans laquelle se situe cette proposition.

Depuis la fin de la phase de forte expansion en 1973, le produit national brut de notre pays a presque doublé. Dans le même temps, le chômage a quintuplé. Au cours des six dernières années, le PIB a augmenté de 14,5 p. 100. Dans la même période, le chômage a augmenté de 30 p. 100.

Les Français ne supportent plus ce paradoxe révoltant. Ils ne comprennent pas comment il est possible que le pays s'enrichisse tandis que l'emploi régresse. Ils ne comprennent pas pourquoi la France est l'un des cinq ou six pays les plus riches de la planète tandis qu'on n'y parle que de fracture sociale, d'exclusion, de drames du chômage. Ils ne comprennent pas comment, plus riches qu'avant, nous sommes bien plus malheureux, pourquoi un pays dont la situation s'est beaucoup améliorée et qui pouvait employer tout le monde quand il était plus pauvre ne le peut plus quand il est plus riche.

Mes chers collègues, si nous ne parvenons pas à expliquer à nos concitoyens ce qui se passe, si nous ne trouvons pas les moyens de résoudre ce véritable scandale, nous préparons toutes les conditions d'une explosion extrêmement violente, qui, peut-être, mettra en cause la démocratie.

Il s'agit d'un problème de fond, que nous, les parlementaires, qui passons une partie de la semaine à recevoir des gens désespérés sans rien pouvoir faire en leur faveur, saisissons mieux que les éminents spécialistes des finances.

Je recevais la semaine dernière, dans la mairie de mon village, un cadre au chômage. Après avoir tenu le choc pendant quelques minutes, il s'est écroulé sur mon épaule en me disant : « Je ne vaud plus rien ! »

Nous savons bien qu'on ne peut se contenter de l'opinion du ministre des finances selon laquelle tout va mieux parce que les comptes publics sont un petit peu moins déficitaires ou parce qu'on table sur une baisse, d'ici à quelques mois, du nombre de chômeurs de quelques milliers sur un « stock » de plusieurs millions !

Quand il y a une telle distance entre les financiers enfermés dans leur bureau et les hommes de terrain, il convient pour le moins de s'interroger. Et, comme le souligne le président Royer, cette observation dépasse les clivages politiques et politiques.

Que se passe-t-il ? Deux éléments, sans doute, interviennent.

Une expansion réduite est, nous dit-on, confrontée à une productivité relativement forte, de sorte que l'expansion serait entièrement pourvue par les gains de productivité. Voilà qui est inexact ! L'augmentation de la productivité a, au cours des années précédentes, baissé presque dans les mêmes proportions que l'expansion, mais c'est là une idée reçue, qui résulte des phénomènes spectaculaires constatés dans certains secteurs stratégiques comme ceux où l'informatisation a remplacé le travail humain. Globalement, cette idée ne tient pas. Fitoussi et Rosanvallon nous expliquent, dans leur dernier ouvrage, que cette baisse de l'expansion, parce qu'elle est induite par celle de la productivité, devrait être sans conséquences sur l'emploi.

Mais cette idée reçue tiendrait-elle qu'il faudrait en conclure que la machine, progressivement, remplace l'homme, et qu'il est donc urgent d'abaisser massivement la durée du travail ? Si, en effet, le PIB double en vingt ans sans créer d'emplois, alors il faut abaisser la durée du travail de moitié, à salaire inchangé. Qui le soutient dans la majorité, à l'heure où le Gouvernement répugne à l'abaisser, fût-ce d'une heure, par voie législative ?

Seconde idée reçue : nous serions en présence d'un phénomène purement démographique, l'arrivée sur le marché du travail de classes pleines tandis que ce marché serait encombré par des générations vieillies mais peu nombreuses, de sorte qu'il n'y aurait pas assez d'anciens pour faire place aux jeunes. Il est vrai que les classes actuellement quinquagénaires sont peu pourvues, qu'il y a et qu'il y aura peu d'ici à 2010, de départs à la retraite. Mais il est vrai aussi que les jeunes qui arrivent sur le marché du travail aujourd'hui sont nés dans les années soixante-quinze, dix ans après l'effondrement de la natalité.

Alors, faut-il se résigner à ces soubresauts qu'on nous promet de façon mécanique : un chômage croissant jusqu'en 2010, qui pourrait, disent certains, atteindre 6 millions de chômeurs, puis, brutalement, au moment du départ à la retraite des enfants du *baby boom*, un cruel besoin de main-d'œuvre qui nous obligera à solliciter une immigration massive, elle aussi ?

Est-ce cela qu'on nous promet ? Je pense que n'importe quel directeur des ressources humaines d'une petite entreprise qui générerait ainsi son personnel serait licencié sur l'heure. Craignons que les gestionnaires de la maison France ne le soient aussi, si c'est tout ce qu'ils ont à nous proposer.

A l'examen donc, ces idées reçues qui traînent partout, qui forment le socle de ce qu'il faut bien appeler la « pensée unique », ne résistent pas. On nous dit qu'il n'y a pas d'idéologie. Mais si, il y en a une : celle du laisser-faire, celle de la concurrence libre et joyeuse sur l'ensemble du monde...

**M. Pierre Bernard.** Eh oui !

**M. Gérard Saumade.** ... au détriment du fonctionnement normal des sociétés et en particulier des sociétés démocratiques. Lorsque de modernes Bouvard et Pécuchet ressassent ces idées, cela ne fait pas avancer les choses.

Il faut donc chercher d'autres explications. La principale me semble l'inversion de nos priorités. On nous a tellement répété que nous entrions dans une économie mondialisée, que les marchés financiers internationaux arbitraient désormais l'économie de la planète, que cer-

tains ont fini par se convaincre que là était la seule priorité : inspirer confiance aux investisseurs internationaux et, pourquoi ne pas le dire, aux fonds de pension américains. Or nous savons bien ce qui leur inspire confiance : c'est un fort taux de chômage. Ainsi, à l'annonce d'une baisse du chômage, la bourse de New York a baissé ! Un grand nombre de chômeurs, ces chômeurs que certains appelaient « l'armée de réserve du prolétariat » – mais, à ce qu'il paraît, ce langage est périmé – leur assure que les salaires n'augmenteront pas et que le capital restera plus rentable que le travail.

Il faut un franc fort, nous disait-on, nous dit-on, et tout le reste vous sera donné par surcroît ! Le franc est aujourd'hui une monnaie forte, l'inflation est quasiment nulle, la balance extérieure a rarement été aussi excédentaire, mais rien ne nous est donné par surcroît, de sorte que le malade va mourir guéri !

Il faut donc changer de priorité et replacer l'emploi au cœur de notre dispositif économique ! On reproche ici ou là aux fameux critères de convergence d'être purement comptables, à tel point que les sondages montrent que si les Français devaient à nouveau voter, ils s'opposeraient à la signature du traité de Maastricht ! Mais c'est toute notre politique économique qui est purement comptable ! Il y a là une erreur majeure !

L'économie, ce ne sont pas des chiffres, ce sont des hommes. Si l'on oublie les hommes, les chiffres ne veulent plus rien dire ! C'est précisément ce qui nous arrive : les communiqués victorieux des bureaux de Bercy sont devenus surréalistes, car ils ne nous parlent que d'une société qui a oublié les hommes.

Je le sais, on va me traiter de néo-keynésien : comment proposer une relance, alors qu'aucun pays ne s'engage dans une telle voie, que tous s'enfoncent dans le marasme ! Mais, mes chers collègues, plus de la moitié des Français ne travaillent pas sur des marchés concurrentiels avec l'étranger ! Eh bien ! ce sont les marchés non concurrentiels qu'il faut développer ! La croissance est d'abord endogène. Sans croissance endogène, pas de croissance exogène ! Si l'histoire économique, à travers tant d'échecs, nous a appris quelque chose ces dernières années, c'est bien cela ! L'idée d'une croissance tirée uniquement par les marchés extérieurs est un mythe, à moins évidemment d'une relance concertée au niveau européen, mais il semble que nous prenons exactement le chemin inverse, dans un fameux concert orchestré par la Bundesbank !

Nous devons nous en sortir tout seuls, c'est-à-dire relancer notre marché intérieur. De nombreux moyens permettent de le faire ! Le président Royer a commencé à montrer le chemin. Et je sais que nombre d'entre vous, s'ils n'étaient tenus par des solidarités diverses, le diraient aussi.

A mon avis, un grand emprunt réhabilitant le rôle du FDES, assorti de taux faibles et d'un temps de recouvrement beaucoup plus long, c'est-à-dire s'adaptant à l'investissement des équipements réalisés, constituerait un élément de relance véritable.

Sans entrer dans une analyse très fouillée, on peut distinguer trois strates dans l'économie d'un pays développé comme le nôtre.

La première strate, la plus haute, est constituée de quelques très grandes entreprises de niveau international. Leur mode de concurrence est caractérisé par une succession d'agressions et d'ententes sur lesquelles les pouvoirs publics nationaux et locaux ont relativement peu d'influence. Dans les temps actuels, on peut faire l'impasse

sur cette strate. Je ne dis pas qu'elle n'est pas importante, qu'elle n'a pas d'influence sur l'ensemble du fonctionnement de l'économie, je dis seulement que l'on peut, en termes politiques, faire l'impasse sur cette strate dans la mesure où notre pouvoir sur ces très grandes entreprises est faible.

La deuxième strate est faite d'un très grand nombre d'entreprises de taille moyenne qui sont la base de la prospérité d'un pays et qui sont, elles, fortement influencées par la politique des Etats-nations et des ensembles régionaux comme l'ensemble européen. Ce sont elles qui sont les plus menacées par une politique déflationniste – et ce qui se passe avec Moulinex le montre bien – car elles dépendent d'abord de la demande globale de la nation, du marché national.

Le fonctionnement et les anticipations de ces entreprises ont une influence déterminante sur l'emploi. Or, depuis plusieurs années, ces anticipations sont à la baisse. Il suffit de parler avec tel ou tel chef d'entreprise pour en être convaincu. Ces anticipations vont dans le sens de perspectives récessionnistes et découragent l'embauche.

C'est sur les anticipations de ces entreprises que l'emprunt que nous proposons aurait une grande influence : de façon directe, en facilitant leurs investissements, et de façon induite, par l'accroissement de la demande. L'exemple typique en la matière serait une grande politique du logement et, en particulier, du logement social et du logement pour les plus démunis.

Ne laissons pas cela au caritatif, car le caritatif n'est que la marque de l'impuissance de la nation. Certes, nous saluons son action, mais celle-ci n'est jamais que le remplacement de quelque chose qui devrait être irremplaçable, c'est-à-dire une politique volontaire de réduction du chômage.

La troisième strate est celle qui caractérise le mieux le développement local. Elle est faite d'une myriade de petites entreprises, lesquelles sont souvent frappées, à l'heure actuelle, par une mortalité rapide. Ces petites entreprises sont en relation forte avec le tissu politique et financier local. Elles sont particulièrement capables de développer toute une série de travaux et de fonctions que l'on appelle à tort des "petits boulots" mais qui sont indispensables pour faire face aux mutations sociales de notre temps, aussi bien en matière d'environnement que d'aide aux personnes.

Mais, pour que ces unités riches de créations d'emplois puissent se développer au-delà des structures purement administratives ou caritatives, il faut faire naître une demande solvable, laquelle dépend, pour l'essentiel, des flux monétaires conditionnés par une nouvelle croissance.

Ici, le social rejoint l'économique, non pas comme une assistance mais comme une réponse à l'émergence de nouveaux besoins s'exprimant sur un marché.

Je voudrais, pour finir, appeler l'attention sur les conséquences résultant de toute inaction, c'est-à-dire de la poursuite des choix actuels qui privilégient la monnaie sur l'emploi et attendent d'elle la solution miraculeuse de tous nos problèmes.

La monnaie unique n'étant, en fin de compte, que l'immobilisation définitive du serpent monétaire, je crains que la désillusion ne soit très cruelle. Ce n'est pas une raison pour ne pas la faire. Mais c'est une raison pour ne pas la mythifier, comme si l'échéance de 1999 était notre Terre promise, obtenue après tant d'efforts surhumains !

Si, au nom de ce mythe, on ne change pas, on continuera à privilégier l'aspect purement financier des choses tandis que nos banlieues brûleront, que notre industrie

s'effondrera par pans entiers, et que le peuple, finalement, après avoir essayé tant de médecines et de purges amères, désespérant de ses médecins, se tournera vers quelque charlatan de la politique qui lui promettra l'élixir magique !

L'emploi continue à être traité comme un solde, comme l'agaçante conséquence des choix monétaires. Or l'emploi est la base d'une économie. Il est absurde de traiter d'une part l'économique et d'autre part le social comme s'il s'agissait de deux choses différentes, sans rapport l'une avec l'autre. Ce sont les deux faces d'une même réalité ; or, on les traite comme deux choses séparées.

Oh, je vois bien le calcul : à l'Etat de s'occuper de l'économique, en laissant des millions de morts sur le champ de bataille de l'emploi dans l'économie mondialisée ; aux collectivités locales – aux départements en particulier – de traiter le social, de ramasser les blessés, de les trier et de les hospitaliser dans des stages de réinsertion, sachant que le front n'en a plus besoin. Dès lors, les dépenses sociales augmentent de façon dramatique et, avec elles, les besoins de financement.

Cette tactique à courte vue méconnaît le vrai problème : dans ce pays, il n'a pas de problèmes sociaux, il y a un problème économique. Un million de chômeurs de moins et la sécurité sociale n'a plus de déficit ! Toutes nos difficultés découlent de cette simple erreur de perspective qui consiste à considérer l'emploi comme justiciable d'un traitement social et non d'un traitement économique.

Le social pris dans ce sens est un alibi pour notre propre incapacité à traiter les problèmes. Si nous ne voulons pas que les perspectives nous renversent, renversons-les nous-mêmes ! Voilà à quoi nous devons nous atteler. Il est extrêmement important de le dire et de prendre date.

Ce pays est en difficulté, ce pays est en danger pas seulement à cause de sa situation économique, mais aussi à cause de la conception de la société qui y prévaut.

Vous le savez, monsieur le ministre, il y a à l'heure actuelle tant de désespérances et tant de dérives provoquées par le chômage ! Dans ma région située au bord de la Méditerranée, où 7,5 p. 100 de la population totale vit du RMI, je suis bien placé pour le savoir.

Faisons attention ! Il est temps que nous changions de politique. Il est temps que nous relançons l'expansion. Nous en proposons aujourd'hui le moyen : puissions-nous être entendus ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Biessy.

**M. Gilbert Biessy.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'inscription à l'ordre du jour d'une proposition de loi qui trace des pistes concrètes en faveur d'une nouvelle politique de financement de l'économie ne peut que retenir notre intérêt.

En même temps, et je le regrette, pour la troisième fois consécutive, la séance consacrée aux propositions d'origine parlementaire sera réduite à un débat sans vote, l'usage de l'article 40 venant inopportunément clore la discussion. C'est dommage, et une telle pratique ne peut que susciter des interrogations sur les incessants détournements de procédure qui réduisent l'initiative parlementaire à sa plus simple expression.

Nous aurions souhaité que cette proposition de loi puisse être normalement examinée et amendée. Nous avons le sentiment qu'il était possible d'aboutir à un accord, à la fois pour affiner le diagnostic et pour compléter la logique des mesures proposées.

Le diagnostic.

Première remarque : la mondialisation est oubliée.

Votre diagnostic, monsieur Royer, reste cantonné dans une logique franco-française et aborde l'évolution économique de ces vingt dernières années sans dire un mot de la mondialisation de l'économie, qui constitue pourtant l'un de ses phénomènes majeurs.

Vous évoquez les taux successifs de croissance de la production, sans noter que, durant cette même période, les échanges ont toujours augmenté plus vite que la production, ce qui s'est traduit par une mise en concurrence directe des salariés des différents pays. Ainsi l'émergence du Japon, puis des nouveaux pays industrialisés d'Asie pèse-t-elle lourd dans le raisonnement que nous devons conduire sur cette question.

Deuxième remarque : il y a un cercle vicieux de la consommation.

Vous accordez une place secondaire au rôle joué par la consommation privée, laquelle est en stagnation depuis un certain nombre d'années. Pourtant, l'insuffisance de la consommation, en raison de la situation de l'emploi et des salaires, a largement contribué au marasme. En réduisant le marché potentiel, cette stagnation de la consommation a entraîné une guerre économique fondée sur l'écrasement des salaires, la suppression des emplois et la casse de la protection sociale, ce qui, en retour, pénalise la consommation. C'est le premier cercle vicieux.

Les PME-PMI n'ont rien à gagner à cette guerre économique. Un certain nombre d'entre elles y laisseront leur existence ; d'autres seront rachetées ou placées sous domination d'un grand groupe ; seule une infime minorité pourra s'en sortir.

Les PME, au contraire, ont besoin de développer la coopération entre elles et avec leur environnement, afin de développer de nouveaux débouchés, de fortifier des filières, de partager les dépenses de recherche, de formation et de promotion.

Troisième remarque : il faut briser un autre cercle vicieux, celui des taux d'intérêt.

La politique monétariste française détient, c'est vrai, une lourde responsabilité dans la situation que nous connaissons. Les taux d'intérêt trop élevés ont un effet particulièrement pénalisant pour l'investissement productif. Ils encouragent la croissance financière, ce qui, en retour, pousse au maintien de taux d'intérêt élevés. C'est le second cercle vicieux.

Briser ce cercle vicieux par le crédit ne peut pas nous choquer. Cela ne heurtera que les adeptes dogmatiques du monétarisme et les milieux financiers, toujours dans la hantise d'une reprise de l'inflation venant pénaliser la rémunération de leurs actifs.

Nous disons donc oui à la baisse du loyer de l'argent !

Il est proposé de développer une politique de soutien de l'offre, centrée sur les investissements, et une politique de soutien de la demande, centrée, me semble-t-il, sur les marchés publics. Nous ne pouvons qu'approuver le principe de telles politiques volontaristes assises sur un couple Etat-firmes renforcé.

En outre, la nature des investissements et des secteurs d'activité choisis nous préserve des chasseurs de primes.

Pour une plus grande efficacité fiscale, il est proposé de réorganiser et de décentraliser le FDES comme gestionnaire du dispositif. Cela rejoint, pour une part, notre proposition tendant à créer un fonds départemental de coopération pour un développement moderne, mais pour une part seulement, car le texte de notre collègue ne prend pas en compte deux exigences fondamentales : une pénalisation de la croissance financière par la création d'une taxe de 0,5 p. 100 sur toutes les opérations financières ; une réforme fiscale articulant de manière dynamique la taxation des revenus financiers et la modulation de l'impôt en fonction des efforts accomplis par les entreprises pour la création de richesses, l'augmentation des salaires et l'emploi.

Ces deux points exigent de nouveaux critères de gestion pour les entreprises et un véritable contrôle de l'utilisation et de l'efficacité des fonds publics.

Il faut une autre politique du secteur bancaire. Il conviendrait qu'une nouvelle logique de coopération s'instaure entre PME, banques et collectivités locales, permettant de développer des synergies et des cohérences régionales.

Il est nécessaire de réguler les échanges. Nous avons montré qu'avec la mondialisation les salariés européens étaient mis en concurrence avec les salariés des pays à bas salaires.

Si vous relancez l'investissement sans réguler les échanges sur des normes sociales exigeantes, vous vous condamnez à des investissements de productivité pour faire face à la concurrence étrangère ; donc, vous vous condamnez à des réductions d'emplois et à des compressions de salaires, même dans les PME.

La mesure que vous proposez doit donc impérativement être liée à des mesures de régulation des échanges ; sinon, à consommation constante, elle risquerait d'être néfaste.

Il est également nécessaire de soutenir la demande. J'ai dit : « à consommation constante », mais, justement, on ne peut pas se contenter de proposer une politique de l'offre sans l'accompagner d'une politique de soutien de la demande. Chacun sait que les besoins sont loin d'être satisfaits dans notre pays.

Pourquoi augmenter la demande ? Parce que se contenter d'un soutien de l'offre sans soutenir la demande, c'est forcément centrer l'investissement sur les gains de productivité, puisque la faiblesse de la consommation ne fournit pas les débouchés nécessaires.

Vous vous êtes fort pertinemment inquiété des investissements visant à faire baisser les coûts de production. Mais votre mesure ne peut pas les écarter à elle seule ; d'où l'intérêt de la compléter.

Je viens de parler de la demande et j'ai rapidement abordé la formation, la recherche et le développement. J'ai dit qu'il convenait de maîtriser les marchés financiers et de réguler les échanges. Mais nous devons nous rendre compte que, dans un contexte de mondialisation, l'échelon national n'est pas le plus efficace pour développer une politique volontariste de cette nature, ce qui pose de manière aiguë le problème d'une politique alternative européenne.

Une réflexion européenne est par ailleurs nécessaire. L'Europe est sans doute la cheville ouvrière des deux propositions que je viens de formuler.

Toute tentative de régulation des échanges par des normes sociales qui ne serait pas une tentative européenne n'aurait aucune chance d'être efficace. Notre mar-

ché national est trop petit pour imposer une norme sociale au monde entier, nous le savons bien. C'est la raison pour laquelle nous devons placer certains espoirs dans l'Europe, une autre Europe, pour imposer un certain réveil de la primauté de la politique face à la domination de l'argent au niveau planétaire.

Par ailleurs, toute tentative de soutien de la demande se situe forcément en rupture par rapport à la logique de l'Union économique et monétaire, telle qu'elle est actuellement conçue dans le traité de Maastricht.

Il ne suffit donc pas d'avoir plus d'Europe, il faut surtout une autre Europe.

Et comme cette autre Europe ne viendra pas toute seule, nous devons en faire un objectif central où la France joue pleinement son rôle, ce qu'elle est loin de faire aujourd'hui.

Voilà les quelques réflexions, monsieur Royer, que nous aurions aimé pouvoir traduire en amendements afin d'avoir – une fois n'est pas coutume – un véritable débat économique, un véritable débat de fond dans cette assemblée.

La proposition de loi que vous avez rédigée, malgré les limites que nous lui trouvons, a le mérite de poser ou de faire poser les bonnes questions.

Elle a surtout le mérite de rechercher de nouvelles solutions au drame du chômage, en dehors des sentiers battus de la « pensée unique ».

Nous aurions aimé pouvoir améliorer ce texte et, en tout état de cause, si le débat s'était conclu par un vote, le groupe communiste ne s'y serait pas opposé.

Il semble dit une fois pour toutes que l'initiative parlementaire, malgré les bonnes intentions, malgré les discours, doit être reléguée au rang des pratiques du passé.

Comme l'a dit un homme d'Etat français dans un discours à Strasbourg : « Trop de Parlement peut être dangereux pour l'Etat, mais pas assez de Parlement, c'est dangereux pour la démocratie. » Or, chacun le sait, cet homme d'Etat n'était pas communiste.

**M. Jean-Pierre Chevènement et M. Gérard Saumade.**  
Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Hervé Mariton.

**M. Hervé Mariton.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, Jean Royer le souligne à juste titre, la France doit relever le défi de la croissance, une croissance qui, depuis 1991, n'a guère dépassé 1 p. 100 par an en moyenne alors que, au cours des deux décennies précédentes, elle était de plus de 2 p. 100, et même de 5 p. 100 dans les années 60.

Ce problème n'est pas spécifique à la France, il concerne l'ensemble des Etats d'Europe continentale, qui, après avoir vaincu l'inflation, n'arrivent pas à retrouver les chemins de l'expansion.

Mais il faut savoir que, depuis quelque temps, d'autres pays retrouvent les chemins de la croissance : les Etats-Unis, le Royaume-Uni et, tout récemment, le Japon. On voit donc que cette stagnation de la croissance, au traitement de laquelle le Gouvernement s'est attelé, n'est pas inscrit dans l'évolution de l'économie des pays d'Europe occidentale. Certains s'en sortent mieux et plus vite que d'autres, et notre pays doit prendre exemple sur eux.

Face à cette crise qui perdure, face à ce chômage qui mine notre société, les gouvernements ont souvent privilégié des mesures conjoncturelles touchant trop peu aux rigidités de la société française. Depuis vingt ans, les

plans de soutien à l'activité se sont succédé, tels les plans pour l'emploi. Ils ont eu certains résultats mais leur efficacité a été insuffisante au regard de leur coût, et elle n'a en tout cas pas été à la hauteur des espérances.

Les politiques en faveur de l'investissement – notre collègue Royer a raison de poser la question – ont probablement été trop souvent négligées, ce qui nous ramène à la nécessité, au-delà de réglages conjoncturels parfois utiles, de définir des mesures structurelles.

L'investissement est important. Il a, on le sait, un effet multiplicateur plus fort que la consommation, et les programmes de sortie de crise qui ont réussi, en France et ailleurs dans le monde, comportaient des volets importants en faveur de l'investissement. Tel a été le cas lors du *New Deal*, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et, en France, après 1974.

Rappelons que, à moins de condamner l'invention de la brouette en son temps, l'investissement n'est pas antinomique de l'emploi. Son évolution conditionne la compétitivité de nos entreprises et nous ne devons pas nous laisser abuser par nos bons résultats actuels à l'exportation. Ils sont en effet positifs, puisque le solde commercial est supérieur à 104 milliards de francs, mais soyons conscients que nous avons perdu certaines parts de marché, et que, bien que fortement présents dans certaines zones, nous le sommes moins dans les zones en forte croissance, telle l'Asie du Sud-Est. Entre 1990 et 1995, nos parts de marché dans le commerce international sont passées de 6,3 à 5,7 p. 100.

Or le commerce extérieur est aujourd'hui notre principale source de croissance et d'emplois, et il est directement responsable de la création de 300 000 emplois ces trois dernières années ; c'est bien, mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Faute d'une reprise réelle et durable de l'investissement, nos positions à l'exportation et la situation de l'emploi seraient rapidement mises en cause.

Or nous devons reconnaître que nous avons accumulé à l'égard de nos partenaires – c'est le résultat de nombre d'années – un retard non négligeable du point de vue de l'investissement. Le taux d'investissement des entreprises a chuté de près de 30 p. 100 depuis le début des années 90, et il est cinq points en dessous de son niveau de 1973. L'investissement, malgré la très légère reprise de l'année dernière, n'a jamais été aussi bas dans notre pays. Et cette faiblesse intervient alors que les Etats-Unis, le Japon et le Royaume-Uni y consacrent une part croissante de leur richesse.

On peut sans doute attendre dans les mois qui viennent – certains le disent, l'espèrent et le prédisent – une reprise naturelle de l'investissement, résultat de l'obsolescence des équipements des entreprises. Mais cela ne suffira probablement pas pour combler notre retard dans le domaine de la recherche et du développement car, je le rappelle, la France consacre 2,4 p. 100 de son produit intérieur brut à la recherche-développement, contre 2,7 p. 100 en Allemagne et 3 p. 100 au Japon.

Les entreprises françaises figurent encore parmi celles qui dépensent le moins pour la recherche au sein de l'OCDE. Notre pays est seulement à l'origine de 9 p. 100 des dépôts de brevets européens, contre 20 p. 100 pour l'Allemagne et 25 p. 100 pour les Etats-Unis. Les gouvernements qui se sont succédé depuis trois ans ont pris des initiatives fortes en ce domaine et j'indique uniquement ces chiffres pour que nous puissions mesurer le chemin qui reste à parcourir.

Les mesures tendant à faire évoluer les structures de notre économie, par exemple les ajustements législatifs dans le domaine des brevets, sont d'autant plus utiles que ce chemin est long.

Cette faiblesse de l'investissement et de la recherche-développement dans les entreprises s'accompagne d'une interrogation sur l'évolution des dépenses d'équipement de l'Etat. Notre groupe partage tout à fait le choix du Gouvernement et l'encourage dans la stratégie de réduction de la dépense publique, car c'est la meilleure manière de relancer l'investissement dans les entreprises. En même temps, nous devons répéter que, dans les choix de réduction des dépenses publiques, l'investissement ne doit pas apporter l'essentiel de l'effort de rigueur.

Il est parfois plus facile, plus rapide de réduire un programme d'investissement que de contraindre des dépenses de fonctionnement. La stratégie de réduction des dépenses publiques ne doit pas sacrifier l'investissement, c'est clair, même si l'investissement de l'Etat doit être en harmonie avec notre objectif général concernant les finances publiques et avec l'équilibre que nous recherchons pour l'investissement des entreprises.

Pour relancer la machine, Jean Royer propose un programme ambitieux d'équipement qui serait financé par un prêt de la Banque de France au Fonds de développement économique et social. Cette méthode, un peu dirigée, rappelle les initiatives prises au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, qui ont prouvé leur efficacité à un moment où le contexte financier était tout de même assez différent, où les ressources financières d'origine privée étaient beaucoup plus rares qu'aujourd'hui, où les conditions de fonctionnement de l'économie étaient très différentes. Depuis cette époque, même si nous avons été trop souvent en retard pour prendre des mesures structurelles, les choses ont peu à peu bougé, et nous devons prendre cette évolution en considération pour examiner la proposition qui nous est soumise.

Depuis, l'intervention de l'Etat a diminué avec l'ouverture des frontières, la fin de la remise à niveau des équipements et le développement des marchés financiers. Faut-il revenir à un système administré du financement de l'économie ? Car c'est tout de même un peu de cela qu'il s'agit.

Notre groupe ne le pense pas, car la situation n'est pas comparable à celle qui prévalait à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Notre économie est plus complexe, plus diversifiée, plus intégrée dans le commerce international, et elle en tire profit. En outre, depuis 1994, une politique de débonification et de banalisation du financement s'est opérée. Il faut à ce titre souligner que l'effet de la bonification des prêts dans le volume de l'investissement n'a jamais été obtenu en termes macro-économiques ; le taux d'investissement a remonté de 1984 à 1991, alors que les prêts bonifiés étaient supprimés, ne l'oublions pas.

Le financement public – on pourrait citer tel ou tel projet – a montré ses atouts dans le développement de certains programmes, mais aussi ses limites. N'oublions pas les acquis et les performances des entreprises publiques, mais n'oublions pas non plus l'ampleur des pertes, des dettes et des contraintes imposées au contribuable.

Au total, si le financement public ne doit pas être proscrit en soi, il n'apporte pas automatiquement, en tant que tel, l'efficacité, loin de là.

C'est pourquoi, mon cher collègue, avec l'ensemble du groupe UDF, je suis très réservé sur votre proposition de faire du FDES l'organisme clé du financement économique. Quels seraient les critères pour attribuer un prêt ? Il faudrait mettre en place des commissions, des comités, appeler des experts, bref alourdir le fonctionnement de l'économie à un moment où les pays qui, en termes de croissance, s'en tirent un peu mieux que nous sont ceux qui ont la sagesse de ne pas alourdir le fonctionnement de leur économie.

Par ailleurs, le financement monétaire prévu par votre proposition est contraire aux engagements pris par la France dans le cadre du traité de Maastricht. Le retenir équivaldrait à faire fonctionner la planche à billets, dans les affres de l'inflation, et il n'est pas sûr que ce soit l'intérêt de notre économie.

Vous avez cependant raison d'insister car les entreprises rencontrent des difficultés pour investir, mais rappelons que les déficits publics sont, dans notre pays, supérieurs à 500 milliards, qu'ils provoquent un effet d'éviction important et que 58 p. 100 des ressources du marché obligataire ont été captés par l'Etat.

Nous devons poursuivre sans relâche la politique d'assainissement des comptes publics. Le haut niveau des taux d'intérêt durant plusieurs années a dissuadé les dirigeants d'entreprise d'investir, et la baisse enregistrée depuis un an doit permettre d'inverser la tendance.

Le groupe UDF propose d'autres dispositifs permettant d'accroître l'investissement, comme l'introduction des fonds de pension. Nos entreprises souffrent par rapport aux autres pays de l'Europe occidentale d'un manque de fonds propres : le ratio de fonds propres s'établit en France à 17 p. 100, contre 38 p. 100 au Royaume-Uni et 42 p. 100 en République fédérale d'Allemagne.

La création d'un complément d'épargne retraite permettrait d'irriguer nos entreprises en capitaux à faible coût, tout en assurant à terme le maintien du pouvoir d'achat des retraités.

Il faut aussi valoriser le développement du capital-risque ; c'est un vieux sujet, mais cela ne veut pas dire que nous ayons fait le tour de la question.

Nous manquons en France d'un réseau de PME de taille significative et la valorisation du capital-risque permettrait de progresser sur ce point. Notre tissu économique, en particulier dans le domaine industriel, est, on le sait, bien moins dense que celui de l'Allemagne fédérale.

Le Gouvernement a, depuis un an, pris de nombreuses mesures en faveur des PME, afin de faciliter leur accès au crédit et au marché financier. La création du nouveau marché permet aux PME innovantes d'avoir accès à la Bourse. Nous devons poursuivre dans cette voie, non pas en empilant des dispositifs, non en sollicitant l'argent public, mais en poursuivant avec pédagogie, prudence et constance sur la voie de la réforme des structures de l'économie française et de son financement.

L'initiative industrielle est aujourd'hui entravée par le poids de la fiscalité et des formalités. Elle doit pouvoir s'épanouir dans un environnement plus favorable, moins administré, de telle façon que la France puisse, comme d'autres, renouer avec la croissance et avec l'emploi.

Nous croyons que la mesure que vous proposez n'est pas la bonne. Elle a cependant le mérite d'engager la discussion sur les réformes de structures nécessaires.

Nous pensons que, dans ce débat, la France ne peut pas être seule. Non qu'il faille subir le contexte de mondialisation de manière passive, résignée ; ce serait inaccep-

table et inexplicable pour nos concitoyens. Mais notre pays n'est pas le seul sur la planète et des réformes de structures doivent nous permettre d'être en tête dans la compétition en ce qui concerne le dynamisme de l'économie et le dynamisme de l'emploi.

**M. Gérard Menuel.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la proposition de Jean Royer part d'un constat : l'investissement dans notre pays est insuffisant pour moderniser l'appareil productif et restaurer l'emploi.

La reprise de l'investissement amorcée en 1995 – plus 4 p. 100 en volume – fait suite à quatre années de diminution. Globalement, le niveau reste cependant insuffisant pour accompagner l'activité économique et les perspectives des chefs d'entreprise restent très faibles.

Notre collègue propose de permettre à la Banque de France de faire une avance de 500 milliards de francs en plusieurs années au Fonds de développement économique et social, afin que celui-ci puisse consentir des prêts à un taux égal à celui de l'inflation à des personnes publiques, à des sociétés d'économie mixte, à des entreprises publiques et privées des secteurs de l'équipement, de l'industrie, de la construction et de l'environnement.

Cette proposition de loi correspond à la philosophie que M. Royer développe avec constance dans cet hémicycle depuis de nombreuses années, je le sais fort bien puisque je suis, depuis 1986, rapporteur spécial du budget de l'aménagement du territoire.

La proposition de loi ne s'interroge pas véritablement sur les raisons de la faiblesse de l'investissement. A cet égard, l'exposé des motifs ne fait-il pas simplement référence à « la prudence excessive des dirigeants des grandes entreprises, qui préfèrent conserver des trésoreries importantes plutôt que d'investir » ?

La proposition de loi ne contient qu'une solution alors que, pour parvenir à l'objectif qu'elle s'assigne, une multitude de dispositifs de nature à créer un environnement favorable à l'investissement productif est nécessaire.

Cette proposition ne peut que nous rendre perplexes.

D'abord, elle n'est pas originale car elle consiste à « ressusciter » deux vieux dispositifs : les prêts du FDES, qui relevaient de la politique industrielle de l'Etat et qui sont quasiment abandonnés aujourd'hui, et les prêts bonifiés par l'Etat – du type des prêts à l'agriculture ou aux collectivités locales consentis par le Crédit local de France.

Ensuite, une telle politique se révèle onéreuse : la bonification est très coûteuse pour l'Etat. C'est pourquoi elle a été abandonnée au profit de versements de primes à des banques choisies pour réduire les taux – je pense au financement de l'agriculture par le Crédit agricole ou au dispositif mis plus récemment en place pour mettre à niveau les équipements de sécurité des établissements scolaires. Elle se révèle souvent inefficace car elle conduit à un saupoudrage des aides.

Enfin, il s'agit d'une politique risquée pour les collectivités locales, pour les sociétés d'économie mixte et pour les entreprises publiques : en fait, notre collègue Royer les pousse vers une économie d'endettement ; il conduit les collectivités à s'engager dans une politique industrielle à laquelle l'Etat a renoncé depuis longtemps.

**M. Pierre Bernard.** Et actuellement, les collectivités ne sont pas endettées, peut-être ?

**M. Jean-Pierre Balligand.** Si, elles le sont...

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Balligand.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Je répondrai plus tard à M. Pierre Bernard.

M. Royer va donc pousser les collectivités publiques à s'endetter. D'ailleurs, notre collègue sait de quoi il parle car il a toujours prôné une politique très volontariste et, à cet égard, il n'y a pas lieu d'émettre des critiques. Mais le problème est de savoir si une telle politique constitue la seule réponse au problème que pose la relance de l'économie.

Par ailleurs, on ne voit pas pourquoi les agents publics locaux bénéficiaires des prêts pourraient conduire cette politique d'aide à l'investissement productif avec bonheur, faute de compétences : c'est toute la politique de l'action économique des collectivités locales qui est en cause.

En réalité, et je voudrais le dire au nom de mon groupe, pour relancer l'investissement productif privé et public, ce qui est une nécessité – le diagnostic sur lequel se fonde la proposition est exact –, les pouvoirs publics devraient actionner plusieurs leviers.

Il convient, en premier lieu, de développer l'épargne de proximité pour renforcer les fonds propres des PME-PMI. J'y reviendrai car il s'agit d'une des graves questions qui n'ont toujours pas été réglées dans notre pays. Depuis quelques années, je suis sans indulgence vis-à-vis du gouvernement en place – c'est encore mon état d'esprit aujourd'hui – parce qu'on n'a toujours pas abordé la question des fonds propres des PME : on parle sans cesse des prêts aux PME, mais pas des fonds propres. Nous sommes en retard d'une guerre en ce qui concerne le financement du développement industriel des petites et moyennes entreprises, seul secteur créateur d'emplois.

En deuxième lieu, il faut rendre plus entreprenant le système bancaire lui-même.

En troisième lieu, la recherche-développement doit être encouragée en particulier dans l'industrie.

En quatrième lieu, il faut donner les moyens aux collectivités publiques de financer des équipements.

En dernier lieu, une politique de grands travaux, notamment au niveau européen, doit être favorisée.

En premier lieu donc, il convient de développer l'épargne de proximité pour renforcer les fonds propres des PME-PMI, dont on doit assurer l'avenir car elles sont les seuls gisements d'emplois.

Il est une banalité que, toutes tendances politiques confondues, nous déplorons depuis plusieurs années : les grandes entreprises concentrent de plus en plus leurs sites, diminuent le nombre de leurs usines, réduisent leurs effectifs de salariés et préfèrent financer l'investissement productif, c'est-à-dire les machines.

On peut atteindre ce premier objectif en attribuant des fonds propres aux PME-PMI et non en leur octroyant des prêts, qui nous renvoient au système bancaire traditionnel. Il faut donc capter l'épargne de proximité pour financer le secteur de la création et, surtout, le développement des PME-PMI, ce qui est à mes yeux le plus important. Le vrai problème de notre pays réside dans le fait que l'on ne sait pas focaliser les moyens financiers au moment où c'est nécessaire.

Généralement, une PME-PMI n'a presque aucun problème la première année de son existence car toute une série de dispositifs existent dans les départements, les régions, dans le cadre de l'intercommunalité. Les difficultés – à ce propos, je peux apporter un témoignage per-

sonnel car j'ai présidé, pendant quelques années les comités d'expansion et les agences de développement pour toute la France, avant notre ex-collègue Antoine Rufenacht et après notre collègue Maurice Ligot – apparaissent ensuite.

C'est le paradoxe français : les difficultés surviennent quand le chiffre d'affaires augmente et que les agios bancaires tombent parce que le capital social est insuffisant. Il s'agit souvent de SARL, auxquelles les banques font payer les découverts bancaires sans mansuétude. Quand on a 50 000, 100 000 ou 200 000 francs de capital social, au début tout va bien. Et c'est ce que nous constatons dans nos départements, où nous aidons à la création d'entreprises. Mais quand le chiffre d'affaires commence à augmenter, il faut payer les intrants et les salaires alors que, généralement, on n'est pas soi-même payé cash, mais à soixante jours. Et l'on finit par avoir un découvert.

L'absence de capital social est un élément important : elle bloque tout le processus. Une ponction sur le développement s'impose alors.

C'est donc moins le problème de la création qui se pose en France – le taux de création, loin d'être nul, est même assez important – que celui du taux de mortalité des entreprises, qui est relativement élevé au cours des deux ou trois premières années de leur existence.

Les frais financiers sont parfois tels que même les entreprises qui marchent bien, qu'elles soient dans un secteur urbain ou dans une zone rurale, sont condamnées à l'échec au moment où elles entrent en phase de développement.

Ce paradoxe tient au manque de fonds propres, je le répète. Il faut donc absolument créer des fonds, probablement à l'échelon interrégional car certaines régions sont trop petites pour mutualiser les risques. Il ne faut pas laisser les seules régions riches mettre en place ce type de dispositif.

En deuxième lieu, il faut rendre le système bancaire plus entreprenant.

Les banques françaises connaissent de nombreuses difficultés liées à l'atonie de la demande de crédit, à la diminution du volume des activités, à la désintermédiation financière et à la déréglementation des marchés de capitaux. Cela n'est pas sans poser de graves problèmes. Le groupe d'études dont je fais partie est en train d'examiner ce point.

Cette situation rend difficile les conditions de financement des entreprises et des particuliers.

Ces causes externes sont réelles, mais elles ne doivent pas faire oublier les causes internes propres au comportement souvent frileux des banques.

A l'aube de l'Union économique et monétaire, les banques commerciales se montrent souvent hésitantes à distribuer les crédits, rejetant le principe qui est pourtant la règle du système bancaire : « les crédits font les dépôts ».

Les banques ont un rôle moteur à jouer dans le développement économique. Elles doivent promouvoir l'ambition d'entreprendre. Il ne s'agit pas simplement de financer et d'accompagner la reprise économique, mais de financer l'économie.

L'attente des entreprises vis-à-vis des banques est importante. Il importe donc d'approfondir le dialogue entre deux mondes qui, au lieu de s'affronter, doivent s'épauler. Ce dialogue doit permettre une meilleure prévention des risques et une plus grande efficacité des systèmes d'alerte.

Le métier de banquier s'est beaucoup diversifié sous l'effet de la mondialisation de l'économie. Le risque fait partie intégrante de la vie des affaires et les banquiers doivent à la fois œuvrer pour le réduire et disposer de marges suffisantes pour le prendre en compte. Cela suppose, peut-être, un recentrage des activités bancaires sur le métier principal, car ce qui est important, c'est le partenariat banque-entreprise, pas la concurrence.

En d'autres termes, les banques commerciales, publiques ou privées, spécialisées ou non, ont raison lorsqu'elles financent les entreprises en développement. Mais elles ont tort lorsqu'elles se lancent sur d'autres terrains comme la spéculation immobilière ou le marché des changes. Ce qui compte, c'est la banque-économie, par la banque-financière.

En troisième lieu, la recherche-développement doit être encouragée. Il s'agit là d'une des clés de l'innovation et du développement.

Au cours des années 80, la part des dépenses de recherche par rapport au produit intérieur brut a progressé puisqu'elle en représente désormais de 2,4 à 2,5 p. 100, contre 1,9 p. 100 au début de la même décennie.

Les administrations financent un peu plus de la moitié de la recherche. On observe un lent recul au profit des entreprises.

Le financement des administrations reste très concentré : le secteur de la construction aéronautique et spatiale reçoit près de la moitié des moyens.

Globalement, on relève un effort croissant des entreprises en matière de financement. De plus, les administrations financent davantage la recherche qu'elles ne l'exécutent. Les entreprises jouent un rôle prédominant en matière d'exécution, mais un rôle moindre en matière de financement.

Ces évolutions sont encourageantes mais elles ne sont pas suffisantes dans le cadre du processus de mondialisation de l'économie. Elles nous obligent à rompre avec la tradition française de grands programmes qui ont assuré le transfert des connaissances des centres de recherche vers les grandes entreprises, mais pas suffisamment vers les PME.

La nouvelle donne économique mondiale se caractérise par l'accélération de la diffusion des technologies à travers le tissu économique, et par la concurrence liée à ces nouvelles technologies sur le marché des biens de consommation. Ces dernières substituent à la productivité du système de production celle de la technicité des biens de consommation. Ce qui compte désormais, ce sont plus les innovations sur les produits que les innovations sur les processus de production.

Pour gagner des parts de marché, il faut privilégier la qualité et la performance des biens de consommation.

Face à cette situation nouvelle, la culture française du grand programme de recherche n'est pas la mieux adaptée.

Il convient de se tourner résolument vers les PME-PMI et de pousser celles-ci à faire davantage de recherche-développement. Pour ce faire, il faut encourager le développement du capital-risque, adapter les procédures de prêts à la spécificité des investissements immatériels de recherche-développement, développer les possibilités de recours des PME aux sociétés de conseil et d'ingénierie, créer des agences régionales d'information scientifique et associer davantage les chercheurs à la direction des entreprises.

En définitive, il faut passer des grands programmes de recherche à une innovation pour le grand public.

En quatrième lieu, on doit donner les moyens aux collectivités publiques de financer leurs équipements.

Depuis quelques années, on assiste à une diminution de la part relative des dépenses publiques d'investissement. Cela vaut autant pour l'Etat que pour les collectivités locales, ce qui va dans le sens du diagnostic de M. Royer.

En 1991, les dépenses publiques de l'Etat représentaient 6,6 p. 100 des dépenses du budget général. En 1996, elles atteignent 5,4 p. 100. Chaque année, les parlementaires constatent la diminution ou la faiblesse des moyens du budget des routes, de celui de l'aménagement du territoire, de l'équipement et du logement. Désormais, le désengagement programmé de l'Etat intervient dans le cadre des contrats de plan, dont la durée est accrue sans moyens financiers supplémentaires.

Bien entendu – décentralisation oblige –, les collectivités locales ont pris dans un premier temps le relais. Mais globalement, leur capacité d'investissement se réduit : en 1995, leurs dépenses d'investissement ont diminué de plus de 6 p. 100.

Le responsable est sans conteste l'Etat, qui n'a pas suffisamment accompagné la décentralisation sur le plan financier. La suppression de la DGE pour les communes de plus de 20 000 habitants est venue concrétiser ce désengagement.

L'Etat a fragilisé les collectivités au mépris de l'emploi.

La suppression des crédits déconcentrés du fonds national d'aménagement du territoire, qui, je vous le rappelle, résulte notamment de la fusion du FIAT, du FIDAR et du FIAM, est venue achever cette entreprise de désengagement.

Je rappelle que, lorsque l'Etat met 10 p. 100, d'autres crédits émanant des collectivités et des partenaires privés sont actionnés pour les 90 p. 100 restants.

Le FNADT, qui avait été créé par la loi Pasqua et pour lequel une dotation déconcentrée était prévue, pour chaque préfet de région, vient donc d'être annulé totalement. Il n'y a plus de crédits déconcentrés du FNADT !

De la diminution de la DGF et de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, en augmentation des cotisations à la CNRACL, le Gouvernement méconnaît totalement le rôle des collectivités locales en faveur de l'emploi et du développement économique.

Enfin, il importe de favoriser une politique de grands travaux au niveau européen.

L'idée d'une initiative, non pas de croissance purement nationale, mais de croissance européenne, est souvent évoquée : il s'agit de tirer le maximum du grand marché. Un des moyens de favoriser l'environnement économique de l'entreprise réside dans la mise en place des réseaux transeuropéens d'infrastructures.

L'Union européenne doit aussi favoriser l'émergence de la société de l'information et développer les nouveaux projets d'amélioration de l'environnement.

L'ambition initiale du Livre blanc de 1993 est très importante : 150 milliards d'écus pour les autoroutes de l'information et 250 milliards d'écus pour les grands réseaux de transport et d'énergie. Aujourd'hui, entre les déclarations et le niveau encore très faible des réalisations actuelles, il subsiste un vaste champ d'action. Pourtant, il s'agit de contribuer à la réalisation des grands pro-

grammes européens pour la croissance, la cohésion sociale et l'emploi, et de contribuer à la mise en œuvre des infrastructures et des réseaux indispensables.

Compte tenu de l'ampleur de ces grands travaux, de la capacité financière de l'Union européenne et de la nature des investissements, les retombées sur l'activité économique dans chacun des Etats ne seront plus fortes que si chaque Etat cherche à s'équiper indépendamment de ses voisins.

Les réseaux transeuropéens d'infrastructures permettront de mieux circuler, d'aménager le territoire européen et de jeter un pont en direction de l'Est.

La mobilisation des investissements privés sur des projets d'intérêt européen est nécessaire. Le rôle des pouvoirs publics européens est cependant primordial. Sans rompre la compétition, la capacité de coopérer et de partager les risques devient de plus en plus, dans notre région qu'est l'Europe, un gage de créativité et de compétitivité.

L'essor de l'Europe dans l'histoire repose sur la qualité des réseaux de communication, c'est-à-dire sur la possibilité de mobiliser nos industries sur des projets porteurs, et sur celle de compléter le marché unique en rapprochant les régions les plus éloignées.

Depuis dix ans, l'effort d'investissement a ralenti. Il doit reprendre en priorité sur le réseau des transports et sur celui de l'énergie.

**M. le président.** Monsieur Balligand, il va vous falloir conclure.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Je termine, monsieur le président.

La combinaison de ces travaux est un élément capital pour la relance économique de l'Europe.

En conclusion, je dirai que l'action principale consiste à mener une politique économique qui pousse les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, à investir pour répondre à la demande, ce qui suppose d'abord que la consommation soit encouragée. Sur ce point, on ne peut que condamner la politique du Gouvernement, qui entraîne notre pays dans un cycle infernal.

Depuis 1993, les Français paient 200 milliards de francs d'impôts de plus par an. Le résultat est simple : la consommation est freinée ; l'activité est ralentie ; le chômage et les déficits se creusent. Faute d'un soutien salarial de la consommation, il n'y a pas de remède miracle pour relancer l'activité et l'emploi.

**M. Pierre Garmendia.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Manuel.

**M. Gérard Manuel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer l'initiative du Constituant qui, par la réforme du 4 août 1995, a ouvert la possibilité aux membres de l'Assemblée d'inscrire à l'ordre du jour leurs propres textes.

La proposition de loi de notre collègue tendant à la mise en place d'une nouvelle politique d'investissement offre une parfaite illustration de l'intérêt de pouvoir se saisir de problèmes de fonds, sans qu'il soit besoin obligatoirement de procéder à un vote où d'aboutir à une traduction législative. En effet, à un moment où certains cherchent à capitaliser sur le scepticisme ou la déception supposée de nos concitoyens, il en est d'autres qui réfléchissent au moyen de retrouver les chemins de la croissance, de l'investissement et donc de la résorption du chômage. La proposition de M. Jean Royer s'inscrit dans cette perspective et vous me permettrez de saluer l'initiative et surtout la pertinence du contenu.

Partant du constat que notre pays traverse une crise grave que la faible croissance du PIB n'a pas permis d'endiguer, M. Royer en conclut que nous ne sortirons de l'impasse que par une relance très ample de nos investissements. Il faut pour cela que l'Etat intervienne à travers une large politique de modernisation des équipements publics, ce qui sous-entend un effort de la Banque de France par une avance sur fonds propres de quelque 500 milliards de francs. Cette somme, gérée par le Fonds de développement économique et social, profiterait à quatre secteurs porteurs, qui deviendraient prioritaires à savoir l'équipement, l'industrie, la construction et l'environnement. Cet effort aurait pour avantage de profiter à l'ensemble des secteurs, grâce à l'amélioration des infrastructures et de l'appareil de production. En outre, les quatre secteurs en question présenteraient l'avantage d'être peu exposés à la concurrence internationale.

S'agissant de la situation économique de notre pays et avant tout de ses perspectives, deux facteurs apparaissent déterminants : d'une part, la distinction, dans l'analyse, entre l'économique et le financier ; d'autre part, l'avènement d'un climat de confiance. Au premier rang des priorités, il nous faut distinguer la réalité économique de la situation financière héritée du passé. Notre défi est le suivant : comment parler de relance dans un pays où la charge de la dette représente cette année cinq fois les efforts consacrés au contrat-initiative emploi et plus des deux tiers des ressources de l'impôt sur le revenu ? Avec un endettement de plus de 3 500 milliards, soit 60 000 francs par habitant, comment ne pas s'interroger aussi sur la gestion passée ? Le nouveau mal français est bien la charge de la dette et l'accélération des déficits. La bonne tenue des indicateurs économiques, hormis ceux de l'emploi, ne suffit plus. Tout se passe comme si les faibles ressources dégagées devaient seulement servir au paiement de l'intérêt de la dette et au comblement des déficits. Le cercle vertueux de l'économie est mis en péril. L'investissement se tarit ; l'épargne de précaution augmente ; la consommation stagne et les entreprises les plus faibles, ou les plus exposées comme celles du textile, déposent leur bilan.

Le principal intérêt de la proposition de M. Royer est précisément de distinguer l'économique comme moteur de l'activité, sans oublier les charges financières et le poids du passé. Toutefois, ne souhaitant recourir ni à l'emprunt, comme l'a préconisé Charles Pasqua avec beaucoup d'autres, ni à un nouveau déficit budgétaire, notre collègue propose de s'en remettre à des avances de la Banque de France.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Très bien !

**M. Gérard Manuel.** On peut toutefois s'interroger sur les conséquences qu'aurait une telle mesure compte tenu du rôle de régulateur que joue cette institution, qui ne peut être à la fois juge et partie. La difficulté est donc bien de stimuler notre économie alors même que l'état de nos finances publiques est préoccupant.

Les choix et les solutions sont pourtant aujourd'hui connus. Il nous faut maîtriser les charges et les dépenses, orienter l'emploi vers des secteurs davantage productifs, réduire le poids excessif des prélèvements obligatoires, redonner du goût et de l'intérêt pour le travail et favoriser ainsi l'investissement, donc la consommation. Mon cher collègue Royer, vous l'avez bien souligné.

Le second facteur déterminant pour l'économie de notre pays est l'avènement d'un climat de confiance. Il y a quelques mois, le Gouvernement décidait de baisser d'un point la rémunération du livret A. Conséquence :

plus de 62 milliards ont été réaffectés et se retrouvent sur d'autres supports d'épargne. Un triple enseignement doit être tiré de cet exemple : les Français disposent d'une épargne importante ; celle-ci est mobile et elle est aussi de précaution. Avec plus de 12 p. 100 d'épargne depuis des années, les Français se situent au premier rang en Europe.

Il nous faut engager une politique de concertation et de coordination sur le plan européen en matière d'investissement. En effet, comment pourrions-nous, en son absence, envisager une relance dans des secteurs de l'industrie comme les transports, avec notamment le développement du TGV ?

Au total, la proposition de M. Royer a le mérite d'ouvrir une réflexion sur le type de relance nécessaire à notre pays. Après ces années d'ajustements financiers engagés par Alain Juppé et son gouvernement, il est nécessaire de préciser les enjeux. Les efforts actuels devront permettre demain d'orienter l'activité vers plus de croissance et plus d'emplois. Le contrôle des déficits n'a jamais été pour nous tous l'objectif ultime ! Mais il est la condition de l'équilibre des comptes de la nation, seul à même de permettre la réalisation de nos ambitions communes pour le pays. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe République et du groupe République et Liberté.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe République et Liberté est très divers, comme vous le savez. Au-delà de divergences nombreuses, et parfois irréductibles, ses membres ont en commun le souhait de pouvoir exercer pleinement leurs prérogatives de parlementaires.. qui excluent tout mandat impératif. Ils s'expriment donc en conscience et la discussion à laquelle donne lieu aujourd'hui la proposition imaginative de M. Royer est l'exemple même de ce que peut apporter au débat public, à la démocratie, au pays, une conception restaurée du Parlement. Nous participons en tant que groupe à l'élaboration de l'ordre du jour de nos travaux qui prévoit l'inscription régulière de propositions de loi émanant de groupes parlementaires. Celle dont nous discutons aujourd'hui doit beaucoup au travail, à la volonté et à l'anticonformisme constructif du président Jean Royer. Qu'il en soit remercié. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Car enfin, l'initiative parlementaire permet un vrai débat, en dehors des sentiers battus, même si nous avons, de temps à autre, entendu l'éternel antienne, la marque de l'esprit paresseux qui a malheureusement gagné notre pays depuis déjà bien longtemps. Je regrette pour ma part qu'aucun vote ne vienne sanctionner ce débat. Mais, au moins, celui-ci a lieu.

Premier constat : un chômage de masse tétanise aujourd'hui la nation. Dire que le chômage constitue la principale angoisse et le principal fléau économique et social de notre pays relève de la litote. Le nombre réel de chômeurs est aujourd'hui supérieur à cinq millions alors que les gouvernements qui se sont succédé depuis vingt ans prétendent avoir tout essayé pour vaincre ce fléau. Je souhaite attirer votre attention sur les effets psychologiques de ce chômage de masse. On décourage le pays de préparer son avenir.

**M. René André.** Tout à fait.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** La société française vit dans l'angoisse. Elle s'est enlisée dans le fatalisme et le renoncement. Le traitement social du chômage est utile, mais il ne s'attaque pas aux causes. Les programmes de lutte contre la grande pauvreté ou les programmes de réinsertion sont indispensables, mais ils ne pourraient avoir de signification réelle que s'ils étaient accompagnés de solutions nouvelles permettant de créer des millions d'emplois nouveaux.

Toutes les politiques de soutien à l'embauche sont fondées sur l'idée qu'il faut abaisser le coût du travail. Mais on ne fera jamais aussi bien – ou plutôt, à certains égards, aussi mal ! – que certains pays d'Asie ou d'Amérique du Sud, voire que certains pays européens voisins. Si les allocations et les prestations versées aux chômeurs sont pour eux un strict minimum, les salariés qui les financent se sentent de plus en plus insécurisés et précarisés dans leur travail. Même les jeunes ingénieurs et techniciens en viennent à connaître le chômage ou sont embauchés, pour nombre d'entre eux, à des conditions de salaire et de statut invraisemblables. Ils doivent souvent attendre des mois, voire plus d'une année après l'obtention de leur diplôme pour être embauchés. Les jeunes ouvriers et employés sont quant à eux réduits au chômage de longue durée, au travail temporaire et, au mieux, aux contrats à durée déterminée, avec de très petits salaires. La peur du lendemain, le repli sur soi, le gonflement de l'épargne de précaution, l'absence de mobilisation collective sont les symptômes préoccupants d'une société littéralement tétanisée.

L'intérêt de la proposition de M. Royer, c'est d'aller à l'essentiel, de se situer au bon niveau, de ne pas « mégo-ter », comme on dit. S'il est vrai qu'il n'y a pas de recettes miracles, il est faux de dire qu'il n'y a pas d'autres choix que ceux frileux et inopérants effectués jusqu'à maintenant et imposés par la pensée unique, que l'on a encore malheureusement quelquefois entendu s'exprimer à cette tribune ce matin alors que nous avons l'avantage d'avoir à discuter d'une proposition novatrice, à l'échelle des problèmes. A mes yeux, on ne peut pas traiter le problème du chômage en dehors du contexte de ce qu'on appelle la guerre économique mondiale. La France n'est pas sur la lune. Certes, les formes de travail évoluent. Le « fordisme » est dépassé. Reste qu'il est impossible d'organiser la société autrement et de créer des emplois de service si la base productive fait défaut. Il y a sûrement des gisements d'emplois dans les services. Encore faudra-t-il toujours les financer si l'on veut créer de véritables métiers.

La proposition de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui a un grand avantage. Elle permet d'activer la demande sans peser sur les comptes publics. Elle renoue avec l'institution du Fonds de développement économique et social qui a permis jadis la reconstruction et la modernisation de la France. Des initiatives voisines ont été avancées. En 1982, par exemple, il a été proposé de créer une banque nationale d'investissement pour transformer l'épargne liquide, dont nous savons qu'elle est très importante, et pour permettre une grande politique d'équipement. Cette proposition a été écartée à l'époque.

La proposition de M. Royer implique que l'on modifie, à titre exceptionnel, la loi de 1973 pour remettre en pleine lumière ce mécanisme fondamental des économies modernes, à savoir la création monétaire, et pour restituer celle-ci à la puissance publique. C'est son originalité. L'Allemagne consacre chaque année 450 milliards de francs aux länder de l'Est.

**M. Gérard Saumade.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Bel exemple de « keynésianisme » pratique ! Vous me direz cela se fait par un gonflement de l'endettement. Or l'originalité de la proposition de M. Royer, c'est de ne pas recourir à l'endettement et de prévoir un financement monétaire qui d'ailleurs existe dans la réalité – la masse monétaire augmente chaque année. On m'objectera que le financement monétaire ne serait pas compatible avec le scénario de marche à la monnaie unique. C'est possible, cela dit, je demande à voir. Il faudrait donc l'insérer dans un vigoureux plan d'ensemble de sortie de crise. J'ai mes idées sur la question, mais je vous en fais grâce car j'aurais d'autres occasions de m'exprimer, notamment cet après-midi lors du débat sur la motion de censure.

Le premier mérite de cette proposition de loi est de réhabiliter la volonté politique dont nous sommes privés et je m'étonne que mon collègue Balligand ait pu flétrir cet excès de volontarisme. Je pense qu'être de gauche c'est, d'une certaine manière, être volontariste. M. Royer et M. André ne siègent pas sur ces bancs, mais le volontarisme peut exister dans toutes les familles d'esprit. En tout cas, l'Etat a un rôle à jouer face au problème que posent les quatre à cinq millions de chômeurs réels.

Le deuxième mérite de la proposition de loi consiste à réimpliquer la création monétaire, et donc la Banque de France, dans la lutte pour l'emploi. Son adoption serait d'ailleurs un signe fort adressé au gouverneur de la Banque de France et au comité de la politique monétaire par la représentation nationale...

**M. René André.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... pour rappeler à ce noble aréopage que son indépendance, sur laquelle il faudrait, à mon avis, revenir, ne signifie pas qu'il puisse se désintéresser de la situation sociale du pays pour s'obnubiliser sur les seuls marchés financiers.

**M. René André.** Tout à fait !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Chacun s'attend d'ailleurs à ce que les taux d'intérêt remontent en Allemagne, et donc dans le reste de l'Europe. Aussi bien les taux d'intérêt réels offerts aux entreprises, supérieurs à 6 p. 100 compte tenu des commissions bancaires, découragent-ils l'investissement productif, qui n'a jamais été aussi bas. L'intervention de la Banque centrale pour offrir aux entreprises et aux collectivités des prêts à bas taux a été le mécanisme même qui a permis la reprise aux Etats-Unis, en 1992. Il faut se rappeler que les taux d'intérêt étaient au niveau zéro. Cette démarche constituerait, en France, une deuxième rupture avec la pensée unique.

Le troisième mérite de cette proposition est de ne pas tout attendre de l'Europe. J'attire l'attention de mes collègues, de ceux de l'UDF comme de ceux du groupe socialiste, sur le fait que l'Europe fonctionne trop souvent comme un mécanisme castrateur de la volonté politique.

**M. Gérard Saumade.** Très juste !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Tout le monde souhaite une initiative européenne de croissance, paraît-il. On en parle, mais on ne la voit pas venir... C'est l'Arlésienne ! M. Santer tente de la faire revivre par un simple redéploiement des ressources de la Communauté. En attendant Godot, la France doit prendre des initiatives autonomes, car on ne peut laisser plus longtemps se défaire le tissu social.

Il faut répondre aux immenses besoins sociaux. Crise des banlieues, désertification du rural, insuffisance des bâtiments universitaires, incapacité dans laquelle se trouve

M. le ministre de l'éducation nationale – nous en avons encore eu l'exemple hier – de prévoir une loi de programmation universitaire qui s'imposerait d'autant plus que le coût d'un étudiant est deux fois moins élevé en France qu'aux Etats-Unis ou au Japon, insuffisance des transports en commun, pénurie d'équipements d'accueil des jeunes enfants, crise grave de l'investissement productif, problème du logement social, notamment pour les jeunes et les ménages à faible revenu, conséquences de l'allongement de la durée de la vie qui oblige à repenser la politique du logement pour les personnes du quatrième âge, déséquilibre préoccupant de la courbe démographique du pays – à peine plus de 700 000 naissances, soit un taux de fécondité qui est loin d'assurer le renouvellement des générations... Que faire face à tous ces problèmes ? Il faudrait développer les modes de garde collectifs, qui favoriseraient la socialisation des enfants, développent leurs facultés d'éveil et contribuent, par des normes sanitaires et sociales élevées, à réduire les inégalités.

Je pourrais évoquer aussi la crise des transports urbains et interurbains, la politique du tout automobile qui débouche sur une situation préoccupante pour notre pays – près de 10 000 morts chaque année sur les routes – et la nécessité d'accélérer la construction d'un grand réseau TGV. Il ne suffit pas de mettre des trains pendulaires sur nos voies de chemin de fer, il faut moderniser l'ensemble du réseau SNCF. Voilà des priorités absolument évidentes. J'ajoute que l'investissement en France est aujourd'hui inférieur de près de 20 p. 100 à ce qu'il était en 1990, alors qu'aux Etats-Unis il est supérieur de 50 p. 100 à ce qu'il était à l'époque. Nous sommes la lanterne rouge des pays européens. Peut-on l'accepter ? La représentation nationale peut-elle être complice d'une telle situation ?

M. Balligand a évoqué à juste titre l'insuffisante capacité de financement de nos PME, qui constituent le vivier des emplois potentiels. Mais ce qu'il propose – mobiliser l'épargne de proximité – n'est pas à l'échelle des problèmes que nous rencontrons. Il faut des initiatives autrement plus hardies.

Le journal *La Tribune* du 30 mai 1996 nous informe que les PME françaises subissent le poids de frais financiers supérieurs de 50 p. 100 à ceux que supportent les PME allemandes. Il ne faut pas s'étonner qu'elles négligent la recherche et le développement et qu'elles n'embauchent pas les ingénieurs-chercheurs qui leur seraient bien utiles pour affronter l'avenir !

Il y a donc un effort tout particulier à réaliser pour soutenir les projets des PME, notamment à travers des fonds d'industrialisation départementaux évoqués dans l'avant-projet de loi Pasqua, qui était très original, et que nous nous efforçons de mettre en œuvre avec succès dans le Territoire de Belfort après la disparition de Bull-Périphériques, malgré quelques embûches semées de manière imbécile sous nos pas.

Il faut changer de logique, prendre des décisions énergiques. Monsieur le ministre, je vous conseille la lecture d'un petit ouvrage de Jean-Marcel Jeanneney qui vient de paraître, *Ecoute la France qui gronde*.

M. Jeanneney rappelle que nous sommes loin d'utiliser toutes les capacités de notre appareil productif, qu'il serait possible d'accroître la production de 5,6 p. 100 sans modification de la durée du travail et sans aucun risque d'inflation, que nous sommes menacés aujourd'hui par la déflation.

De même, une initiative comme celle de M. Royer – à mon avis plus originale encore que celle évoquée par M. Pasqua, que j'approuve par ailleurs, d'un budget d'investissement financé par l'emprunt – ne comporterait que très peu de risques de dérapages sur les prix, car elle permettrait en contrepartie de récolter de la croissance, des rentrées fiscales et sociales, d'entraîner une baisse significative du nombre de chômeurs, de donner un coup de pouce décisif à l'aménagement du territoire, de provoquer un retour à une certaine confiance en l'avenir. Ce serait la meilleure manière de réduire les déficits.

Mes chers collègues, la proposition de loi présentée par Jean Royer mériterait mieux qu'un simple débat. Il va de soi que je la soutiendrais si elle devait être soumise au vote. Et elle recevrait sans doute un large appui sur tous les bancs de cette assemblée si les parlementaires pouvaient voter en conscience.

On pourrait penser le contraire après avoir écouté certains porte-parole. Mais qui sait si, à l'avenir, les événements eux-mêmes ne conduiront pas les groupes politiques, y compris l'UDF, le RPR et le Parti socialiste, à sortir d'un conformisme monétariste paresseux.

Cette proposition contribue en tout cas à enrichir la réflexion de tous ceux qui ne se résignent pas, de tous ceux qui croient à l'action publique, bref, de tous les républicains qui font passer le souci de l'avenir de la France avant les dogmes routiniers dans lesquels s'enlise la volonté. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Bernard.

**M. Pierre Bernard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, que voulons-nous ? Réduire le chômage en France, dans nos familles, autant chez les parents que chez leurs enfants. C'est une lapalissade de dire qu'en donnant du travail à ceux qui n'en ont pas, on aura résolu le problème. Et chacun de se creuser l'hypothalamus pour trouver le « bon truc », l'idée originale, chacun de faire travailler son imagination. Nous avons imaginé, nous avons trouvé des « trucs », nous avons sans doute créé quelques emplois. Et pourtant, le chômage augmente encore tout en appauvrissant la collectivité.

Je ne suis qu'un homme de terrain, pratico-pratique, et je ne saurais prendre que l'exemple que je connais le mieux, mais qui illustre la situation de la majorité des villes en France : celui de Montfermeil, dont je suis le maire, avec 28 p. 100 de demandeurs d'emploi dans les quartiers défavorisés, 14 p. 100 – quand même ! – sur le reste de la ville. Je ne m'étendrai pas sur les difficultés de ces quartiers en déshérence : c'est la violence, la délinquance, la drogue, la criminalité élevée d'éléments désœuvrés, des jeunes surtout, pour la majorité née de l'immigration, qui, réunis en de grandes bandes, répandent l'insécurité sur leur « territoire ».

Jusqu'ici, le remède le plus avancé a consisté à impliquer ces jeunes dans des associations subventionnées par les collectivités – villes, départements, parfois Etat – en créant des postes d'encadrement payés par elles dans le souci d'en faire de bons citoyens. On pèse là, on le voit, sur le fonctionnement.

Si le système avait donné satisfaction, si, après quelques années d'essais, on remarquait aujourd'hui une résorption générale ou une tendance à la baisse de ces graves problèmes humains, je serais le premier à dire : « Nous sommes sur la bonne voie, continuons ! ».

Mais la réalité est là, toute crue : dans nos villes, tout augmente, les postes d'encadrement, les associations budgétivores, mais aussi le nombre des chômeurs et celui des délinquants. Force est de le constater : c'est l'échec.

Je prendrai l'exemple, toujours à Montfermeil, d'une association privée exemplaire, très bien dirigée, qui recueille 75 jeunes en cinq foyers répartis dans la ville. Un peu plus de 50 personnes encadrent ces jeunes, placés par les tribunaux et la DDASS. L'entretien d'un seul de ces jeunes coûte au bas mot 15 000 francs par mois à la collectivité. Et c'est un exploit ! A noter que ce foyer n'avait que deux unités pour une trentaine de jeunes en 1983, ce qui montre l'aggravation de la situation.

Dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse, on trouve parfois jusqu'à trois personnes adultes salariées par la collectivité pour un jeune placé. Si l'on sait que ce jeune, nourri, logé, habillé, qui bénéficie du transport gratuit, perçoit en plus 580 francs par mois d'argent de poche dès l'âge de seize ans et 2 002 francs par mois de dix-huit ans à vingt et un ans, pour finir généralement dans la rue à la sortie du centre qui l'a recueilli, on mesure et les limites du système, et sa vanité, et son coût, pour rien ou si peu.

Que peuvent penser tous ces jeunes qui voient leur père sans travail, mais qui mangent, qui boivent, qui s'habillent normalement, qui vont au pays une fois par an ? Comment ne comprendrait-on pas leur souhait d'entrer dans le système du travail au noir, du racket et du RMI ? Mais de l'autre côté, il y a les autres jeunes vivant dans leur famille, qui n'ont pas ces avantages et surtout pas l'argent de poche. Ceux-là s'interrogent.

Si je me suis attardé sur ces cas qui ne sont plus des cas particuliers, mais qui ont tendance à se généraliser dans toute la France, c'est pour que le projet présenté par M. Royer « crève » davantage notre entendement.

Prenons l'exemple de la pierre. A Montfermeil, depuis trois ans, j'ai un permis de construire pour la réalisation de 200 logements sociaux en centre-ville. Le constructeur, l'OPIEVOY, présidé par notre collègue Pierre Bédier, est arrêté par un prix légèrement trop fort au mètre carré. Nous demandons, depuis un an et demi, une subvention d'investissement de 3 millions qui débloquerait l'opération. Nous l'attendons toujours.

Résultat ?

Un : une entreprise qui créerait des emplois locaux, c'est dans son contrat, est en panne.

Deux : la ville n'est pas payée de son terrain, ce qui, s'ajoutant à d'autres dettes impayées dues par l'Etat, la met dans une situation de trésorerie impossible.

Trois : des travaux routiers, créateurs d'emplois locaux également par contrat, deviennent irréalisables. Ils sont budgétés mais nécessairement retardés, depuis maintenant deux ans, parce que la ville, faute de trésorerie, est incapable de payer les entreprises.

Ce sont des réalités. Il suffit d'un coup de pouce de 3 millions et toute une machinerie se met en place, évitant là un dépôt de bilan parce qu'il y a du travail pour l'entreprise, créant ici une dizaine, deux dizaines d'emplois, satisfaisant encore des demandes de logements sociaux.

Montfermeil sera-t-elle ville franche ? Si oui, c'est que son périmètre qui inclut de zones en friche industrielle est accepté. Sinon ce sera négligeable et peut-être même nuisible.

Dans le cadre de la ville franche, nous verrons des créations d'entreprises, de nouvelles créations d'emplois productifs, d'autant plus rapidement que les entrepreneurs auront un coup de pouce à l'investissement, au démarrage. Car il faut dire, monsieur Balligand, que l'emprunt à long terme fait partie du capital. Et comme

ce capital proposé par M. Royer est à faible taux d'intérêt, il ne pèsera pas lourdement sur l'entreprise. Le coup de pouce à l'investissement-démarrage lui permettra d'acquérir le terrain et de construire l'unité de production dans de bonnes conditions. A ce prix-là, la zone franche qui, je le sais, sera d'un maniement très délicat par ailleurs, aura eu sa part dans la relance de la production de biens et de la création d'emplois.

Ce qui est valable à Montfermeil est valable pour au moins 2 000 villes – je pense à celles qui ont des cités déshéritées – et je sais être très loin du compte, car la majorité des villes de France pourraient bénéficier de ces mesures.

Les emplois ainsi créés seraient, eux, producteurs de richesses et ne pèseraient pas, comme pour nos éducateurs, comme pour les subventions aux associations, sur les budgets de fonctionnement, qui se verraient plutôt diminués en proportion des créations d'emplois.

Je conclurai ce bref exposé par quelques réflexions concernant les effets bénéfiques de la proposition de M. Royer sur la sécurité et la dignité de l'homme.

Comment ne pas être convaincu qu'un jeune au travail est très souvent, dans nos cités de désœuvrés, un délinquant de moins ? Mais c'est aussi un exemple pour les tout-petits qui actuellement, hélas ! ont pour seul modèle celui du leader, du chef de bande qui impose sa loi et fait régner la terreur dans les quartiers. Lorsque le grand frère donnera 5 francs à son petit frère pour acheter une glace, il pensera ou dira même avec fierté : « Ces 5 francs, je les ai gagnés par mon travail ! » Il se créera dès lors de nouveaux groupes de jeunes, soucieux, pour leur part, de créer un foyer, de vivre une vie normale, de devenir des consommateurs et de participer ainsi à l'économie générale de notre pays. A ce moment seulement, ils seront sortis de l'exclusion !

Oui, monsieur le ministre, il y a d'immenses possibilités dans la proposition de notre président, Jean Royer. Elle mérite sûrement un temps de réflexion. L'écartier trop hâtivement serait plus qu'une erreur : je pense pouvoir dire avec Talleyrand que ce serait une faute. Les orateurs qui se sont succédé à cette tribune, qui ont dit tant de choses et parfois leur contraire, ont tous confusément senti l'intérêt et le mérite de cette proposition, qui ne pèsera pas sur l'endettement national.

Je suis personnellement convaincu que cette relance par l'investissement – d'un montant très important, j'en conviens, mais à la hauteur des nécessités – sortira des sentiers battus, des « trucs » surannés qui ont échoué, et permettra le démarrage d'une solution durable à nos grands problèmes. Une solution pour l'homme, pour l'homme « étranger », au sens de Camus, à notre monde, une solution de sagesse pour le bien commun. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Pierre Méhaignerie,** *président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Juste un mot à votre intention, monsieur le ministre. M. Royer a posé un vrai problème, et avec lui de nombreux intervenants, celui des effets des investissements, y compris publics, dès lors qu'ils sont rationnellement choisis, à la fois sur la croissance et sur la compétitivité globale du pays, sans oublier la qualité de vie.

Force est de reconnaître que l'effort d'investissement en France ne peut pas être considéré comme particulièrement soutenu. Et il ne faudrait pas que la difficulté de

maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'intervention, qu'elles soient économiques ou sociales, conduise le Gouvernement à sacrifier, dans les prochains budgets, la part consacrée aux investissements. Il y a là une menace. Si elle se concrétisait, je craindrais que ne se manifeste dans l'opinion publique une remise en cause globale de l'acceptation des disciplines budgétaires.

Voilà pourquoi la question posée par M. Royer mérite toute notre attention, en particulier dans la perspective du budget pour 1997.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

**M. Yves Galland,** *ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.* Monsieur le président, monsieur le président de la commission des finances, mesdames, messieurs les députés, je reviendrai pour commencer à deux réflexions, l'une de M. Biessy, l'autre de M. Chevènement, le premier soutenant que pas assez de parlement est un danger pour la démocratie, le second évoquant la nécessité de restaurer les pouvoirs du Parlement. Ils constateront, l'un et l'autre, que la volonté du Président de la République et du Gouvernement a bien été de rééquilibrer les pouvoirs et de faire en sorte que le Parlement voie restaurer sa capacité d'initiative. Nous pouvons le vérifier à la fin de cette session.

Votre proposition de loi, monsieur Royer, dont le président de la commission des finances et de nombreux orateurs, estiment qu'elle constitue un vrai sujet de réflexion, définit un plan très ambitieux ayant pour objet de restaurer la croissance de la France. Ecartant la voie budgétaire, vous suggérez l'attribution d'environ 500 milliards de francs de prêts à des personnes publiques, à des sociétés d'économie mixte ou à des PME du secteur privé. Votre analyse vous conduit en effet à considérer que ce dispositif permettrait de réunir les conditions d'une croissance endogène créatrice d'emplois.

Vous avez indiqué qu'il serait dérisoire d'attendre des autres la solution de nos malheurs. Vous avez totalement raison. Nous ne comptons que sur notre propre volonté, notre propre capacité, notre propre rigueur. Encore faut-il naturellement – vous l'avez d'ailleurs tous rappelé – avoir conscience que nous nous situons dans un environnement international et que la croissance extérieure n'est pas sans conséquence sur notre propre croissance et sur les effets que nous en attendons.

Sur la situation économique de notre pays, nous pouvons avoir, les uns et les autres, une différence d'appréciation, sans que qui que ce soit s'illusionne. Vous fondez votre proposition de loi sur la perception d'une crise grave, dont la durée va bien au-delà des cycles économiques habituels. Le Gouvernement ne partage pas ce sentiment.

Il est parfaitement exact que les années 1991 - 1993 ont été particulièrement difficiles et qu'une pause de la croissance a été enregistrée à partir du deuxième trimestre de 1995. Toutefois, l'économie française a renoué avec la croissance depuis le début de l'année 1996. Je l'indique avec la prudence qui convient, mais je citerai néanmoins quelques chiffres.

La croissance du PIB, qui a été, au cours du premier trimestre, de 1,2 p.100, n'est pas un feu de paille, même s'il est vrai qu'elle a été amplifiée par des facteurs exceptionnels. Elle a reposé, au surplus, sur l'ensemble des composantes de la demande : plus 2,4 p.100 pour la consommation, plus 3,1 p.100 pour l'investissement des entreprises, plus 3,3 p.100 pour les exportations.

Les conditions d'une accélération de la croissance nous paraissent aujourd'hui réunies.

Alors que l'investissement a déjà progressé de 4 p.100 en 1995 – M. Balligand l'a rappelé – les intentions d'investissement des entreprises, notamment industrielles, restent bien orientées. Il est vrai, monsieur Mariton, qu'il faut les favoriser pour compenser les retards pris dans certains domaines, en particulier la recherche-développement.

Les ménages disposent d'importantes réserves d'épargne et se sont fortement désendettés ces dernières années. En tant que ministre de la consommation, je surveille de très près l'évolution du surendettement et j'ai pu constater qu'il était en diminution.

Notre économie est saine et compétitive et devrait profiter pleinement du rebond de croissance attendu chez nos principaux partenaires.

Vous estimez, je le sais bien, que nous sommes entrés en déflation ; je dirai, de manière plus positive, que l'inflation est maîtrisée.

L'appréciation du dollar, même si elle est insuffisante, devrait conforter le maintien de notre bonne compétitivité.

Enfin, la détente de la politique monétaire, rendue possible par la confirmation de nos objectifs budgétaires – j'y reviendrai, monsieur le président de la commission des finances – a permis aux taux d'intérêt du marché monétaire de baisser de près de 400 points de base en huit mois. C'est là, monsieur Royer, dans l'optique de votre proposition de loi, un élément essentiel sur lequel je reviendrai également. Les délais de réaction de l'économie aux baisses des taux sont longs et les effets de cette détente se feront sentir sur le second semestre.

Compte tenu de ces atouts, la perspective d'un rebond de croissance à un rythme annualisé compris entre 2,5 et 3 p. 100 semble la plus vraisemblable et permettrait d'atteindre un taux de croissance moyen de 1,3 p. 100 en 1996 – ce qui est insuffisant pour toutes les raisons que nous connaissons – et de 2,8 p. 100 en 1997 en ligne avec les prévisions du Gouvernement français et de la plupart des conjoncturistes.

Il ne s'agit naturellement pas de tenir cela pour un acquis assuré. Les années passées ont montré la fragilité des prévisions de croissance économique. Le trimestre qui vient de s'écouler a d'ailleurs montré cette fragilité encore plus forte, sur les prévisions, non seulement à moyen et long termes, mais à très court terme. En outre, les variations de la conjoncture au mois le mois sont parfois un peu hésitantes, ce qui est caractéristique des périodes de retournement et ne remet pas en cause l'orientation générale. Il me paraît en effet indéniable que les composantes structurelles de la croissance sont aujourd'hui bien réunies.

Venons-en maintenant à la proposition de loi. M. Royer propose de mettre en place une enveloppe d'un montant très important – 500 milliards – de prêts à taux bonifié, proche de l'inflation, en faveur des investissements. Cette proposition me rappelle la politique mise en œuvre par les pouvoirs publics au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. M. Mariton l'a d'ailleurs également souligné. L'intervention de l'Etat dans le financement du secteur privé était alors massive parce que les besoins de reconstructions étaient considérables et les moyens de financement privés se faisaient rares. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, heureusement.

Plus tard, des prêts bonifiés en volume important, néanmoins sans rapport avec cette proposition de loi, ont été mis en place dans les années 1974-1984. Les entreprises avaient, en effet, supporté la plus grande partie du prélèvement pétrolier, ce qui avait entraîné une baisse importante de l'investissement.

Comme dans les autres pays industrialisés, l'Etat s'est alors progressivement désengagé du financement direct de l'économie. En effet, à une action coûteuse et discriminante entre les entreprises, l'Etat a préféré la mise en place d'un environnement favorable à l'essor des entreprises, et notamment à celui des PME.

Les pouvoirs publics se sont par ailleurs attachés à moderniser le secteur financier, afin qu'il serve au mieux les intérêts des entreprises mais aussi, au-delà des critiques que l'on peut apporter, des collectivités locales. La suppression de l'encadrement du crédit a notamment permis d'accroître significativement l'offre de prêts aux entreprises. En outre, la création de nouveaux instruments financiers et le développement des marchés ont conduit à une augmentation de l'épargne financière et à son orientation vers l'investissement productif.

Ainsi, le système bancaire français est en mesure de répondre aux besoins des acteurs économiques, même si, comme M. Balligand l'a souligné, il présente quelques insuffisances et ne prend pas, par exemple, assez en compte un certain nombre de risques. Nous pouvons effectivement souhaiter son évolution.

Je note du reste que, en dépit de récentes corrections statistiques, le taux d'autofinancement des entreprises est très élevé. L'accès au financement ne semble donc pas être un frein majeur aux investissements. S'agissant du coût du crédit, la politique budgétaire courageuse menée par le Gouvernement a permis la baisse historique des taux monétaires qui, comme je le rappelais, ont baissé de près de 400 points de base en huit mois. Les taux obligataires ont eux aussi fortement baissé, ce qui fait que, si l'on fait exception du Japon, la France a aujourd'hui les taux longs les plus bas du G 7.

Il faut souligner cette réussite, car l'intérêt de votre proposition, monsieur Royer, est évidemment variable selon le niveau du marché. S'agissant des taux courts, je voudrais rappeler qu'en avril 1995, les taux à trois mois en France étaient encore aux environs de 7,8 p. 100, plus de 300 points de base au-dessus des taux allemands. Dans un tel environnement de taux, votre proposition a évidemment des conséquences différentes sur l'intérêt qu'elle peut présenter.

Aujourd'hui, les taux français sont voisins de 4 p. 100, soit à peine plus de 60 points de base de plus qu'en Allemagne. En termes réels, c'est-à-dire hors inflation, ils sont également, aux environs de 1,60 p. 100, parmi les plus bas des pays industrialisés et, en tout état de cause, très inférieurs à ceux du Royaume-Uni et de l'Italie, qui supportent aujourd'hui, par des taux d'intérêt plus élevés, les conséquences de leur politique de dévaluation compétitive. Sur ce point, il y aurait effectivement beaucoup à dire, monsieur Chevènement. Mais je n'approfondirai pas, aujourd'hui. Vous le savez, face à ces dévaluations compétitives à l'intérieur de l'Union européenne, le Gouvernement ne reste pas inactif.

Quant aux taux longs, qui sont déterminants dans les décisions d'investissement des entreprises, le différentiel avec l'Allemagne s'est totalement annulé et même inversé. De 7,8 p 100 en avril 1995, à un moment où les taux allemands étaient de 7,1 p. 100, les taux français à dix ans ont baissé de 120 points de base pour s'établir

aujourd'hui à 6,60 p. 100, comme les taux allemands et en-dessous des taux américains ou britanniques. Cette baisse historique des taux français témoigne de la confiance que placent les investisseurs dans l'économie française et porte en elle-même les germes d'un retour à la croissance. Il a été suffisamment dit et répété que nos taux d'intérêt trop élevés handicapaient notre économie, pour qu'au moins nous nous félicitions collectivement de cette baisse historique des taux et du succès de la politique menée à cet égard.

Dans ce contexte général, cette proposition de loi ne me paraît donc guère adaptée.

La voie monétaire qui est proposée serait d'ailleurs incompatible avec l'objectif de stabilité des prix qui a été fixé comme mission première de la Banque de France. J'ai bien entendu, monsieur Chevènement, votre appréciation sur l'indépendance de la Banque de France et vos propositions en la matière. Pour ma part, je ne porte ni jugement de valeur ni jugement historique sur la période pendant laquelle il a été procédé à ces réformes. L'équilibre actuel me semble satisfaisant. Il a permis en tout cas les résultats que nous connaissons aujourd'hui.

Un accroissement artificiel et soudain de la masse monétaire ne manquerait pas d'engendrer à terme une hausse des prix. Ne nous y trompons pas, la maîtrise de l'inflation n'est pas garantie pour l'éternité. Elle serait donc contraire à l'esprit de la loi et de l'institut d'émission.

Par ailleurs, et les uns et les autres l'ont souligné, la proposition de loi serait en contradiction avec nos engagements européens qui prévoient très clairement qu'il est interdit – et ce qui est vrai pour nous l'est pour les autres, nous y trouvons donc un intérêt direct – aux banques centrales des Etats membres d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions ou organes de la Communauté, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des Etats membres. Un prêt de la Banque centrale au fonds de développement économique et social entraînerait évidemment dans le champ de cette interdiction.

**M. Gérard Saumade.** Comment peut-on interdire à un Etat de faire de la monnaie ! C'est un pouvoir régalien ! C'est incroyable !

**M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.** Non, monsieur Saumade, ce n'est pas incroyable. C'est un vrai problème. Je constate d'ailleurs que, quels que soient les gouvernements qui se sont succédés, il s'est révélé incontournable. Cela étant, vous pouvez toujours contester cette interdiction.

Mais, si vous avez des frustrations sur le point précédent, je tiens à appeler votre attention sur le coût potentiel très élevé d'un tel mécanisme, compte tenu des défaillances qui ne manqueront pas d'intervenir. Je ne suis pas certain que le conseil de direction du Fonds de développement économique social, même complété par des parlementaires de qualité compétents et éminents, soit le mieux à même de sélectionner les projets les plus intéressants et les plus crédibles.

La situation des finances publiques ne permet à l'évidence pas au budget de l'Etat de supporter une telle charge. De la même façon, faire porter sur les collectivités locales le risque de non-remboursement par l'intermédiaire de garanties ferait sans nul doute peser une charge excessive sur ces mêmes collectivités. Quant à augmenter les impôts, autant ne pas y penser : notre taux de prélève-

ment obligatoire est déjà excessivement élevé et l'objectif du Gouvernement est précisément de s'engager dans un mouvement de baisse des prélèvements obligatoires, qui seul peut redonner à notre économie dynamisme et vitalité. J'ajouterai un troisième paramètre, indispensable à mon sens, celui de la psychologie.

Un mot maintenant de l'action du Gouvernement en faveur des PME, évoquée notamment par M. Royer et M. Saumade. Il est bon en effet de rappeler les mesures particulières qui ont été prises dans ce secteur. Le Gouvernement s'est attaché à soutenir les petites et moyennes entreprises et à faciliter leur accès au crédit. Les PME sont en effet fortement créatrices d'emplois ; elles participent, de surcroît, à l'aménagement du territoire. Leur taille modeste les rend toutefois plus fragiles, elles manquent de fonds propres et ont un accès plus difficile au crédit.

Dès le mois de juin 1995, le Gouvernement a confirmé le rôle central qu'il entendait faire jouer à la Sofaris dans ce dispositif. Le champ d'intervention de la Sofaris, qui, je vous le rappelle, garantit les engagements des banques sur les PME, a ainsi été élargi et ses moyens ont été accrus. A ce jour, la Sofaris garantit un encours de plus de 14 milliards de francs.

Par ailleurs, l'exonération fiscale des produits financiers des livrets Codevi permet aux petites et moyennes entreprises de bénéficier d'une ressource à faible taux. A la suite de la baisse des taux réglementés, le taux maximum de ces prêts a ainsi été fixé, pour les prêts à court et moyen termes, à 6,95 p. 100. Ce sont donc 120 milliards de francs qui sont prêtés par le système bancaire aux petites et moyennes entreprises à des taux très favorables.

Ces deux instruments permettent, les PME nous l'ont confirmé, d'accompagner de façon très satisfaisante l'accès au crédit.

Ce dispositif sera complété prochainement par la mise en œuvre de la réforme du CEPME annoncée par le Premier ministre en novembre dernier. Le CEPME interviendra désormais exclusivement en cofinancement avec les établissements bancaires traditionnels afin d'encourager et de démultiplier leurs interventions auprès de celles des petites et moyennes entreprises qui ont le plus de difficultés à accéder au crédit. Le CEPME sera ainsi érigé en véritable banque du développement des PME et le rapprochement avec Sofaris formera un ensemble cohérent de soutien aux petites et moyennes entreprises.

Mais encore faut-il, et je réponds là à M. Balligand, aider les bonnes PME et les inciter à se doter d'un dispositif global de recherche et d'innovation. C'est ce qui a été fait au ministère de l'industrie avec Innovation Plus. Il faut aussi les faire participer à l'exportation. Dans le passé, rien de comparable n'avait été fait. Nous avons engagé des réformes de structure dans nos organismes centraux et décentralisés. Nous avons ainsi créé partenariat-France. Si je suis d'accord avec M. Balligand lorsqu'il souligne l'importance des fonds propres des PME, je ne partage pas du tout son appréciation sur la période de fragilité des PME. Le taux de mortalité de ces entreprises est très faible. Ce n'est pas dans la période de un à deux ans que nous constatons la plus grande fragilité, mais dans celle de trois à cinq ans. C'est la raison pour laquelle, en liaison avec le ministère de l'industrie et celui des PME, nous comptons mettre en place un dispositif de nature à accompagner les PME au cours de cette période de particulière fragilité.

Je voudrais enfin vous rappeler qu'une mesure très significative a été prise au début de cette année pour encourager les entreprises à investir. Il s'agit de l'amélioration, pour les investissements réalisés d'ici février 1997, du régime d'amortissement dégressif. A titre illustratif, un équipement d'une durée de vie de cinq ans pourra, dès la première année, ouvrir droit à un amortissement de 60 p.100 de sa valeur, contre 20 p.100 dans l'hypothèse d'un amortissement linéaire.

Je répondrai maintenant plus précisément aux différents orateurs.

Monsieur Royer, la tendance à la reprise de l'investissement nous paraît durable. Comme beaucoup l'ont souligné, c'est l'accroissement des déficits publics qui a privé l'État de toute possibilité de manœuvre pour investir et les emprunts contractés ont principalement servi à financer les dépenses de fonctionnement. Il va de soi que nous ne pouvons pas prendre le risque d'accélérer ce processus ni même de continuer dans cette direction. La politique de rigueur vise précisément à redonner des marges de manœuvre. J'ajoute, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, que cette décision est naturellement tout à fait indépendante des critères de Maastricht. Si Maastricht n'existait pas, cette politique devrait également être conduite. Il se trouve qu'elle est complémentaire des critères de Maastricht.

Je tiens par ailleurs à souligner que si les entreprises privées ont pu se développer, c'est grâce aux marchés financiers. Certes, ils sont volatils mais ils fournissent aux entreprises tous les moyens de leur développement. Quant aux équipements publics, je ne conteste pas une seconde qu'ils participent à la croissance.

S'agissant par exemple de la SNCF, à laquelle nombre d'entre vous ont fait allusion, on constate que la politique menée depuis des années a conduit à un endettement très lourd. Des mesures ont été prises par le Gouvernement, pour prendre en charge ce problème. Néanmoins, je l'avoue, je suis très dubitatif quant à la possibilité de passer de 1 300 à 3 500 kilomètres de lignes de TGV sans que cela n'ait des conséquences lourdes et que nous devrions nécessairement payer dans l'avenir. Pour autant, cela ne signifie pas que, dans le cadre des travaux européens, des équipements prioritaires ne doivent pas être lancés, je pense notamment au TGV Est.

Vous savez également que le Gouvernement soutient le développement du carburant vert et du diester ; le Premier ministre a d'ailleurs inauguré, il y a deux ou trois mois, une usine de carburant vert située en Normandie.

Quant au logement social et très social, je vous rappelle que mon collègue, M. Périssol, a remarquablement tenu l'engagement qu'il avait pris il y a un an de fournir des logements d'urgence aux plus démunis de nos concitoyens.

M. Balligand souhaite que le plan proposé soit étendu à l'ensemble des nations européennes. La France, nous en sommes d'accord, doit donner une priorité au financement des réseaux transeuropéens de transport. Nous pensons que cela sera possible, grâce notamment au redéploiement de politiques internes. Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous continuons à nous battre en ce sens à Bruxelles et à Strasbourg puisque le Parlement européen a un rôle à jouer dans ce domaine.

Monsieur Saumade, la caricature est toujours possible. De là à dire que, dans une société où sévit le chômage, nous attendrions le départ à la retraite de la génération

du baby-boom, pour faire ensuite appel à une immigration massive... Je vous vois sourire, je veux bien croire que vos propos relevaient de la polémique.

**M. Gérard Saumade.** Non !

**M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.** Mais vous savez bien que telle n'est, ni de près ni de loin, la volonté du Gouvernement, qui se bat aujourd'hui dans des conditions difficiles pour réduire le chômage et créer des emplois.

Il est vrai, monsieur Saumade, que la croissance ne s'opère pas uniquement sur les marchés extérieurs. Mais l'économie est aujourd'hui mondialisée, personne dans cet hémicycle ne peut le contester et quatre millions de Français travaillent pour l'exportation. C'est un enjeu considérable. Nous ne pouvons donc pas faire l'impasse sur les marchés extérieurs. Ce serait une grave erreur que de céder à cette tentation.

Enfin un mot sur les assauts répétés et généraux dont Bercy fait l'objet. Cela n'aura échappé à personne, on n'est ministre à Bercy que pendant une période de temps nécessairement limitée. En y arrivant, on n'est donc pas complètement et immédiatement inhibé par son appartenance à ce ministère.

**M. Gérard Saumade.** Pas mal tout de même !

**M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.** Par l'adaptation des structures et des hommes, Bercy procède depuis des années à une nécessaire évolution. Vous ne pouvez pas dire que ses communiqués triomphants sont symptomatiques d'une société qui aurait oublié les hommes. Ne serait-ce que par égard pour ceux qui y travaillent, justifiez mieux vos critiques.

**M. Gérard Saumade.** Je ne parlais pas des hommes mais des méthodes.

**M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.** M. Biessy, qui est parti, a abordé le problème des normes sociales dans les échanges. L'actuel gouvernement a consenti des efforts pour qu'elles y soient incluses et le Président de la République s'est engagé en ce sens à Genève, il y a quinze jours. Cette action doit être menée au sein de l'Union car, ainsi que M. Biessy l'a très justement souligné, la question des normes sociales dans les échanges n'est pas un problème franco-français, hexagonal. Il doit être traité dans le cadre non seulement de l'Union européenne, mais aussi de l'OCDE et de l'Organisation mondiale du commerce. J'espère que, à la demande de la France, elle sera à l'ordre du jour de la réunion qui se tiendra à Singapour au mois de décembre. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, nous sommes très engagés sur ce sujet, en particulier pour ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants.

M. Mariton, évoquant les 300 000 emplois créés et l'érosion de nos parts de marché, souhaite que nous ne nous laissions pas abuser par l'excédent de notre commerce extérieur. Il a raison. En la matière, la bataille est permanente et j'ai souvent rappelé les réformes que nous menons, qu'il s'agisse du redéploiement de nos postes, des problèmes de financement, de l'aide aux PME, du fonctionnement des organismes s'occupant de commerce extérieur. Compte tenu des capacités extraordinaires à l'exportation dont dispose notre pays, nous devons nous mettre en phase et adopter nos structures et nos moyens à l'impitoyable compétition internationale des pays industrialisés.

J'ai noté les observations de M. Balligand sur tous les leviers qu'il conviendrait d'actionner ; la recherche-développement, le capital-risque des PME, l'épargne de proxi-

mité et le développement des fonds propres des PME en particulier. Je fais observer, en son absence, qu'il y a bien longtemps qu'un gouvernement n'avait consenti autant d'efforts et d'investissements en faveur des PME.

M. Manuel a rappelé les raisons pour lesquelles nous ne pouvions pas continuer à nous endetter.

Quant à M. Pierre Bernard, j'ai bien compris la philosophie qui guide son action et nous suivons tous de très près son engagement en matière de sécurité, de dignité de l'homme et de solidarité qu'il a rappelé dans sa conclusion. J'ai surtout relevé sa mention de « l'échec budgétivore » qui conduit à être sans cesse plus exigeant quant à l'efficacité des dépenses que nous engageons.

Monsieur Chevènement, oui, le chômage est un drame national, que l'actuel Gouvernement s'est engagé à combattre. Je ne doute d'ailleurs pas que cet engagement vaille pour l'ensemble des hommes politiques. En effet, aucun responsable dans ce pays ne saurait admettre sans réagir l'évolution grave que nous connaissons depuis de nombreuses années dans ce domaine.

Il est évident que, même en abaissant le coût du travail chez nous, nous ne nous placerons jamais sur le même plan – c'est presque une caricature – que le Vietnam. Néanmoins il s'agit d'une ardente nécessité parce que, pour l'essentiel, la concurrence nous oppose aux membres de l'OCDE, aux pays industrialisés comparables au nôtre qui accomplissent aussi des efforts de compétitivité.

En matière de commerce extérieur, je me bats très souvent pour attirer en France des investissements étrangers et faire en sorte que des entreprises françaises investissent à l'étranger et développent leurs exportations. Selon une étude allemande fondée sur trois paramètres, – les salaires, les charges sociales et la productivité –, la France est une meilleure terre d'accueil pour les investissements en Europe que l'Allemagne ou la Grande-Bretagne. Nous devons le faire savoir et en tirer profit car des dizaines de milliers d'emplois en dépendent.

Cela étant, l'abaissement du coût du travail doit être réalisé avec comme stricts objectifs la compétitivité et la création d'emplois. Il faut l'engager – je reprends vos propos, monsieur Chevènement – « sans fatalisme et sans renoncement », même si l'on peut comprendre la persistance de ces sentiments chez les plus défavorisés de notre société. Au contraire les responsables publics, les élus et, naturellement, le Gouvernement doivent faire preuve d'une grande combativité, d'autant que les capacités de notre pays sont énormes.

En revanche je ne crois pas, pardonnez-moi cette différence d'analyse, que, comme vous l'avez dit, cette proposition de loi réhabiliterait la volonté politique dont nous serions privés. En effet si vous pouvez être en désaccord avec les objectifs du Gouvernement – vous aurez d'ailleurs l'occasion de le faire valoir à la tribune cet après-midi – vous ne sauriez prétendre que nous manquons de volonté politique. Le Président de la République, le Premier ministre et le Gouvernement l'ont démontré maintes fois depuis treize mois dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse des chômeurs de longue durée ou des jeunes pour lesquels des réformes en profondeur ont été engagées ; de la place de la France, y compris sur le plan économique, dans le monde, qui a fait l'objet d'un engagement constant et de plusieurs réformes ; des PME, de la sécurité sociale et de bien d'autres secteurs.

Je tenais donc à souligner fermement cette différence d'appréciation.

Monsieur le président de la commission des finances, les arbitrages à rendre dans le cadre de la préparation du budget pour 1997 devront prendre en compte la nécessité d'assurer le bon équilibre, dont vous avez parlé, entre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des dépenses publiques et la nécessaire décélération de la fiscalité à laquelle le Gouvernement s'est engagé. Attendue par les entreprises et les contribuables français, cette dernière est indispensable sur les plans financier et psychologique. Néanmoins cela ne doit pas aboutir à un « sacrifice des investissements » selon vos propres propos.

Les efforts doivent donc être répartis entre tous les secteurs sans qu'aucun sacrifice ne touche les investissements. Si tel n'était pas le cas, cela signifierait que le curseur se serait déplacé de telle façon que notre action irait à l'encontre de l'objectif poursuivi. Soyez certain que le Gouvernement y sera particulièrement attentif en préparant la loi de finances.

Enfin, monsieur le président, vous me permettrez de dire à M. Royer que nous ne méconnaissons pas du tout les véritables problèmes posés par sa proposition de loi même si nous sommes en désaccord sur les mécanismes proposés pour les raisons que j'ai déjà invoquées. Comme lui-même, comme M. Chevènement, nous sommes animés par le souci de l'avenir de la France dans tous les secteurs.

Je tiens donc à remercier les députés qui sont intervenus dans ce débat car, même en l'absence de vote, il nous aura permis d'aborder clairement des problèmes fondamentaux, de situer les perspectives et de démontrer la volonté du Gouvernement de s'engager dans la voie de l'efficacité économique et de la création d'emplois.

**M. le président.** Le débat est clos.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement.

Discussion et vote sur la motion de censure, déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution par MM. Laurent Fabius, Alain Bocquet, Jean-Pierre Chevènement, Roger-Gérard Schwartzberg, Gilbert Annette, Léo Andy, François Asensi, Rémy Auchédé, Jean-Marc Ayrault, Jean-Pierre Balligand, Claude Bartolone, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Michel Berson, Gilbert Biessy, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron, Didier Boulaud, Jean-Pierre Braine, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Mme Frédérique Bredin, MM. Jacques Brunhes, Pierre Carassus, René Carpentier, Laurent Cathala, Bernard Charles, Daniel Colliard, Camille Darsières, Henri d'Attilio, Mme Martine David, MM. Bernard Davoine, Jean-Pierre Defontaine, Maurice Depaix, Bernard Derosier, Michel Destot, Julien Dray, Pierre Ducout, Dominique Dupilet, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuelli, Régis Fauchoit, Jean-Jacques Filleul, Jacques Floch, Pierre Forgues, Michel Fromet, Pierre Garmendia, Kamilo Gata, Jean-Claude Gayssot, André Gerin, Jean Glavany, Michel Grandpierre, Maxime Gremetz, Jacques

Guyard, Georges Hage, Guy Hermier, Jean-Louis Idiart, Mme Muguette Jacquaint, Mme Janine Jambu, MM. Maurice Janetti, Serge Janquin, Charles Josselin, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Jean-Yves le Déaut, Jean-Claude Lefort, Louis Le Pensec, Alain Le Vern, Martin Malvy, Georges Marchais, Marius Masse, Didier Mathus, Paul Mercieca, Louis Mexandeau, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Ernest Moutoussamy, Mme Véronique Neiertz, MM. Michel Pajon, Paul Quilès, Louis Pierna, Alain Rodet, Mme Ségolène Royal, MM. Jean-Marc Saligner, Georges Sarre, Gérard Saumade, Henri Sicre, Bernard Seux, Jean Tardito, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. Patrice Tirolien, Daniel Vaillant et Emile Zuccarelli.

Suite de la discussion du projet de loi, n° 2808, relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville ;

M. Pierre Bédier, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. (Rapport n° 2876).

La séance est levée.

*(La séance est levée à onze heures quarante-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*



